

Article : Un village languedocien face au Coup d'État de 1851



Auteur (s) :Jean SAGNES

Nombre de pages : 31

Année de parution : 1981



UN VILLAGE LANGUEDOCIEN FACE AU COUP D'ÉTAT DE 1851

par Jean SAGNES

Avant propos

L'historien d'aujourd'hui, comme celui d'hier, traque son gibier dans les dépôts d'archives. L'historien de demain devra-t-il fréquenter les antiquaires, brocanteurs et autres vendeurs de marchés aux puces auprès de qui sont dispersées chaque année de multiples pièces d'archives privées ? Telle est la question que l'on peut se poser après l'acquisition récente par cette voie, de la part de collectionneurs ou d'historiens, d'un certain nombre de documents relatifs à l'histoire régionale moderne et contemporaine. Parmi ceux-ci le « Livre de sept transportés politiques de 1852 » acheté en 1972 au marché aux Puces de Perpignan par Jean Catala, alors professeur de philosophie au lycée Arago de cette ville (1).

Ce document est un cahier d'écolier de 24 pages dont deux feuillets (les pages 10-11 et 14-15) ont été perdus et qui relate l'arrestation, l'emprisonnement et la déportation de plusieurs républicains de Saint-Thibéry quelques mois après le coup d'état de décembre 1851. Certes ce n'est pas la première fois que de tels documents sur le coup d'état de 51 et ses suites dans l'Hérault donnent lieu à publication (2) mais il nous est apparu que ce témoignage provenant d'un homme du peuple (l'auteur, Jean-Pierre Singla, est marchand de bois et de charbon), outre sa valeur intrinsèque, permettait d'apporter d'utiles compléments à la connaissance d'un événement qui a profondément marqué l'histoire du département de l'Hérault. Par la résistance qu'il a suscitée, par la répression qui l'a suivi, le 2 décembre 1851 définit pour longtemps l'orientation politique de nombreuses communes du département. Jusqu'en plein XXe siècle, des militants ouvriers ou radicaux proclament avec fierté leur qualité de descendants de « transportés » du 2 décembre.

Après une longue éclipse sous l'Empire et surtout sous la Restauration le mouvement républicain héraultais se manifeste avec force à l'annonce de la Révolution parisienne de 1830 et en liaison avec l'apparition de difficultés économiques. Partisans des libertés politiques, du suffrage universel, de l'égalité civile et sociale, se voulant les héritiers de Robespierre et de Saint Just, ces républicains se groupent en sociétés (3). Il y a chez eux une aile droite modérée souvent bourgeoise et une aile gauche, les montagnards, plus proche des revendications des travailleurs. De 1830 à 1834, le républicanisme progresse avec le développement des affrontements de classe (grèves urbaines et mouvements ruraux) (4). C'est là une constante du mouvement républicain héraultais au XIXe siècle.

A partir de 1834, les lois de répression sur les associations et la presse, l'échec de l'insurrection de Lyon et la reprise économique expliquent une baisse certaine de l'activité publique républicaine. Les associations républicaines doivent se transformer en sociétés secrètes tandis que les grèves urbaines (dans le textile surtout) (5) se font plus nombreuses et que les premières coalitions ouvrières surviennent dans l'agriculture. Puis la révolution de février 1848, comme l'avait fait celle de juillet 1830, révèle à nouveau la force du républicanisme dans le département.

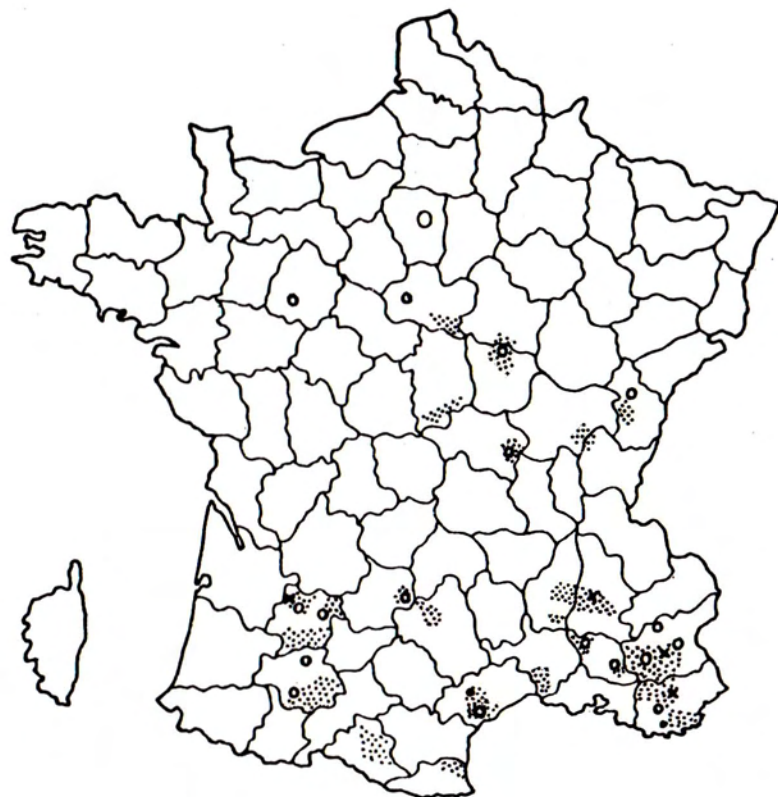
Le mouvement républicain sous la Seconde République

La révolution parisienne de février 1848 est, en effet, accueillie avec enthousiasme par les républicains du département. Dès le mois de mars, les clubs se reconstituent au grand jour (6). Ce sont alors les républicains « de la veille » (c'est-à-dire les républicains d'avant 1848) qui dominent. Mais aux élections du 23 avril 1848, sont élus : quatre orléanistes ralliés et un légitimiste bientôt remplacé, après sa démission (7), par un républicain modéré. Cependant, dès juin 1848, commence une période de réaction : les lois destinées à museler les républicains « rouges » se succèdent (contre les clubs en juillet 1848, juin 1849, juillet 1850 ; contre la presse en août 1848, juillet 1849, juin 1850 ; contre le suffrage universel enfin en mai 1850) (8). Parallèlement les révocations se multiplient dans l'administration héraultaise, les municipalités, la garde nationale, toutes organisations dont la composition avait été fortement modifiée au lendemain de février au profit des républicains. Toutefois les clubs se montrent très actifs à Montpellier, Béziers, Cette, Lodève, Pézenas, Bédarieux, Mèze, Ganges, Paulhan, Clermont. Leurs chefs sont souvent des intellectuels. S'il est des clubs républicains modérés, la plupart d'entre eux sont « rouges » c'est-à-dire « montagnards » ou socialistes ou encore communistes, la différence étant souvent impossible à établir entre ces diverses familles politiques (9).

Malgré la répression (arrestations, condamnations de militants sous divers prétextes) ou peut-être à cause même de cette répression, les « rouges » progressent dans le département au détriment des républicains modérés qui perdent aussi sur leur droite. Sylvie Vila a montré que ces progrès touchent alors le Biterrois, le St-Ponais, le Lunellois et qu'ils s'effectuent à partir des régions anciennement républicaines comme le Lodévois, la vallée de l'Hérault, les bords de l'Etang de Thau.

Aux élections présidentielles du 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte arrive nettement en tête avec 58,8 % des suffrages devant Cavaignac 24,7 % et Ledru-Rollin 16,4 % (10). L'Hérault est, par ordre d'importance, le cinquième département à avoir donné ses voix au démocrate-socialiste Ledru-Rollin qui obtient la majorité à Béziers, dans les cantons de Bédarieux, Pézenas et de bons résultats à Lodève, Clermont-l'Hérault, Cette, Frontignan, Mauguio et Mèze. Cette poussée rouge se confirme aux élections du 13 mai 1849 : au delà du succès des légitimistes qui ont quatre élus, des conservateurs qui en ont deux, l'opinion est surtout sensible à l'élection de deux démocrates-socialistes (Brives et Ledru-Rollin) tandis que républicains modérés et orléanistes sont en perte de vitesse (11). Les deux candidats rouges sont arrivés en tête dans sept cantons (Cette, Clermont, Lodève, Mauguio, Mèze, Pézenas, Saint-Pons) en obtenant la majorité absolue dans ceux de Lodève, Mèze, Pézenas, Cette. Leurs gains sont très sensibles dans le Biterrois et le Saint Ponais. Ils s'expliquent à la fois par leur grande activité de propagande et par la persistance de la crise économique (12). Non seulement les Rouges réclament l'élargissement des libertés politiques mais ils veulent plus d'égalité sociale et proposent de véritables nationalisations (13). Pour eux la République représente un idéal de liberté et d'égalité sociale. La plupart d'entre eux, à ce titre, peuvent être dits socialistes. Toutefois en 1850-1851, l'Hérault n'est pas plus un département rouge (les montagnards, bien qu'actifs, sont très minoritaires) qu'il n'était blanc en 1815 : la réalité est plus nuancée.

Malgré les bons résultats électoraux de ces années 1850 et 1851, celles-ci sont très sombres pour les républicains : leurs clubs sont fermés, leurs journaux progressivement interdits, leurs chefs surveillés et souvent arrêtés. Les républicains sont ainsi contraints à la clandestinité. Par la force des choses, leurs sociétés deviennent sociétés secrètes. Le cérémonial d'affiliation y rappelle quelquefois certains rites initiatiques des carbonari et l'organisation, très hiérarchisée, s'inspire volontiers du modèle militaire (14). Souvent des sociétés de bienfaisance ou de secours mutuels servent de couverture aux clubs interdits. Les républicains expriment également leur détermination de façon ostensible à travers des manifestations qui n'ont habituellement rien de politique : enterrements civils ou bien fêtes folkloriques (Carnaval par exemple) au cours desquelles sont conspués d'une manière plus ou moins détournée notables ou adversaires politiques. Il faut ajouter que la permanence de la crise économique dans les campagnes ajoute au malaise politique : les conflits politiques prennent inévitablement une allure de lutte de classes entre gens du peuple et « gens de bien ». En 1850 et 1851, on note de plus en plus de dévastations de propriétés, de rixes entre « rouges » et dénonciateurs (ou soi-disant tels) du parti de l'ordre dans les arrondissements de Béziers et de Saint-Pons, de plus en plus de grèves à Florensac, Agde, Cette, Bédarieux. Quelquefois retentit dans tel ou tel village, à l'adresse d'un adversaire des républicains le cri de « Aosso-lo » (A la lanterne) (15).

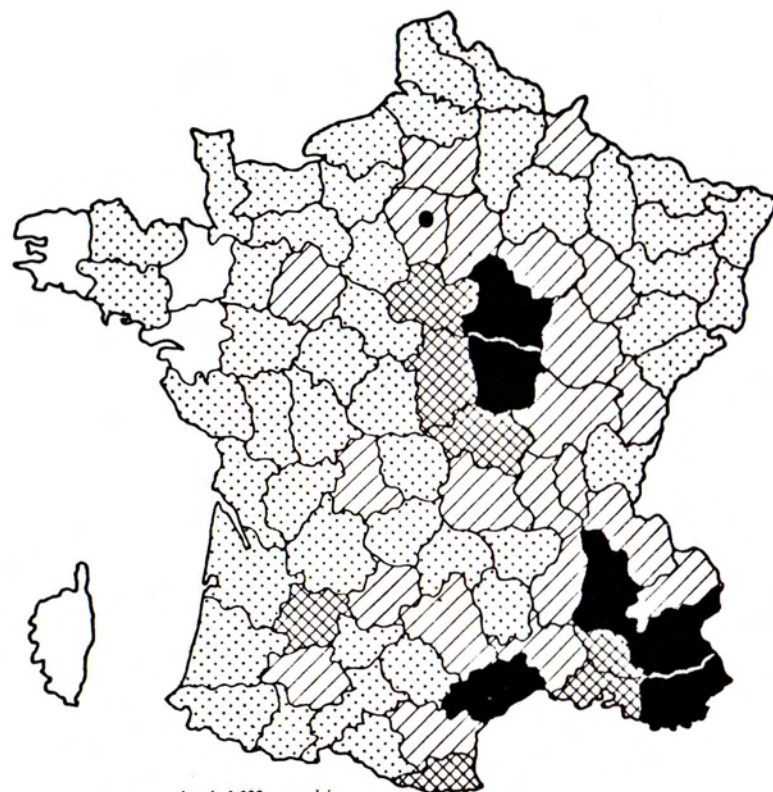


 principales zones rurales insurgées

* batailles rangées

○ principaux chefs-lieux envahis
ou occupés pendant quelque temps

* autres localités à événements
sanglants remarquables



 plus de 1 000 poursuivis
dans le département

 de 500 à 1 000

 de 100 à 500

 moins de 100

 pas un seul (3 départements
bretons sur 6, et la Corse)

DÉCEMBRE 1851 : ÉVÉNEMENTS INSURRECTIONNELS.

NOMBRE DE PERSONNES ARRÊTÉES OU POURSUIVIES
À L'OCCASION DE L'INSURRECTION DE DÉCEMBRE 1851

L'autorité, dans l'Hérault, comme dans bien des régions de France, n'hésite pas à grossir ces faits, à les travestir : « Comme les juges des procès de sorcières, les magistrats, obsédés par une idée fixe, interprétaient les faits signalés par leurs agents à travers un système préconçu » écrit Charles Seignobos (16). On met ainsi à jour des « complots » ; complot de Béziers en mai 1850 où est impliqué l'horloger Relin, président de club, complot de Berlou en octobre 1851, tandis que l'instituteur Louis Auriol du club des Montagnards de Montpellier est un des accusés du complot de Lyon. Les autorités pensent avoir ainsi démantelé l'organisation socialiste dans le Biterrois, le St-Ponais et à Montpellier. Dès ce moment, toute activité des sociétés secrètes socialistes est abusivement assimilée à la subversion, ce qui est exagéré. Néanmoins il est certain d'une part que ces sociétés constituent un réseau important dans le sud-est (17) et d'autre part que ces montagnards préparent l'avènement d'une République démocratique et sociale c'est-à-dire, pour eux, de la « vraie République ». Les uns attendent le salut d'un soulèvement armé et il est sûr qu'il y a, au cours des années 1850-1851, des projets d'insurrection à l'échelle française et même européenne. Mais d'autres mettent leurs espoirs dans l'année 1852, année électorale, terme des trois années de mandat de l'Assemblée et des quatre ans de mandat du Président de la République : « En 1852, écrit le *Suffrage Universel*, si nous le voulons, les portes des prisons s'ouvriront devant nos frères captifs et nos exilés pourront revenir dans la terre natale... Nous détruirons les inégalités et les misères sociales » (18). On sait avec quelle vigueur Karl Marx critiqua ces illusions électorales, cette attitude exagérément optimiste (19) qui faisait peu de cas du rapport de forces politiques dans le pays, et par l'angoisse qu'elle suscitait chez les conservateurs pouvait servir à justifier les mesures de répression.

Le coup d'état du 2 décembre : la résistance républicaine et la répression

C'est dans cette atmosphère de tensions politiques et sociales que survient le coup d'état du 2 décembre. Contre la violation de la Constitution, les républicains du département réagissent aussitôt. Ils connaissent parfaitement les articles 68 et 110 de la Constitution qui légitiment l'insurrection dans ce cas. Mais à cette attitude légaliste s'ajoute aussi une réaction des masses, surtout rurales, exaspérées par la répression et la délation permanentes dont elles sont victimes depuis de longs mois. La résistance au coup d'état qui prend des formes diverses (rassemblements non armés ou armés, prise de mairies, marches de paysans sur les villes, etc.) est fonction du rapport des forces entre les rouges et l'autorité, de la présence de la troupe ou de son absence (20). Elle dépend aussi de l'ancienneté de l'implantation républicaine. Dans la partie orientale du département (Montpelliérais, Lodévois, etc.) les « républicains de la veille » sont plus nombreux et aussi plus légalistes. Par contre, à l'ouest, les néophytes de la République font preuve d'une véritable impatience révolutionnaire (21). C'est également dans cette région que les sociétés secrètes sont le mieux implantées. Alertées, elles vont réagir immédiatement.

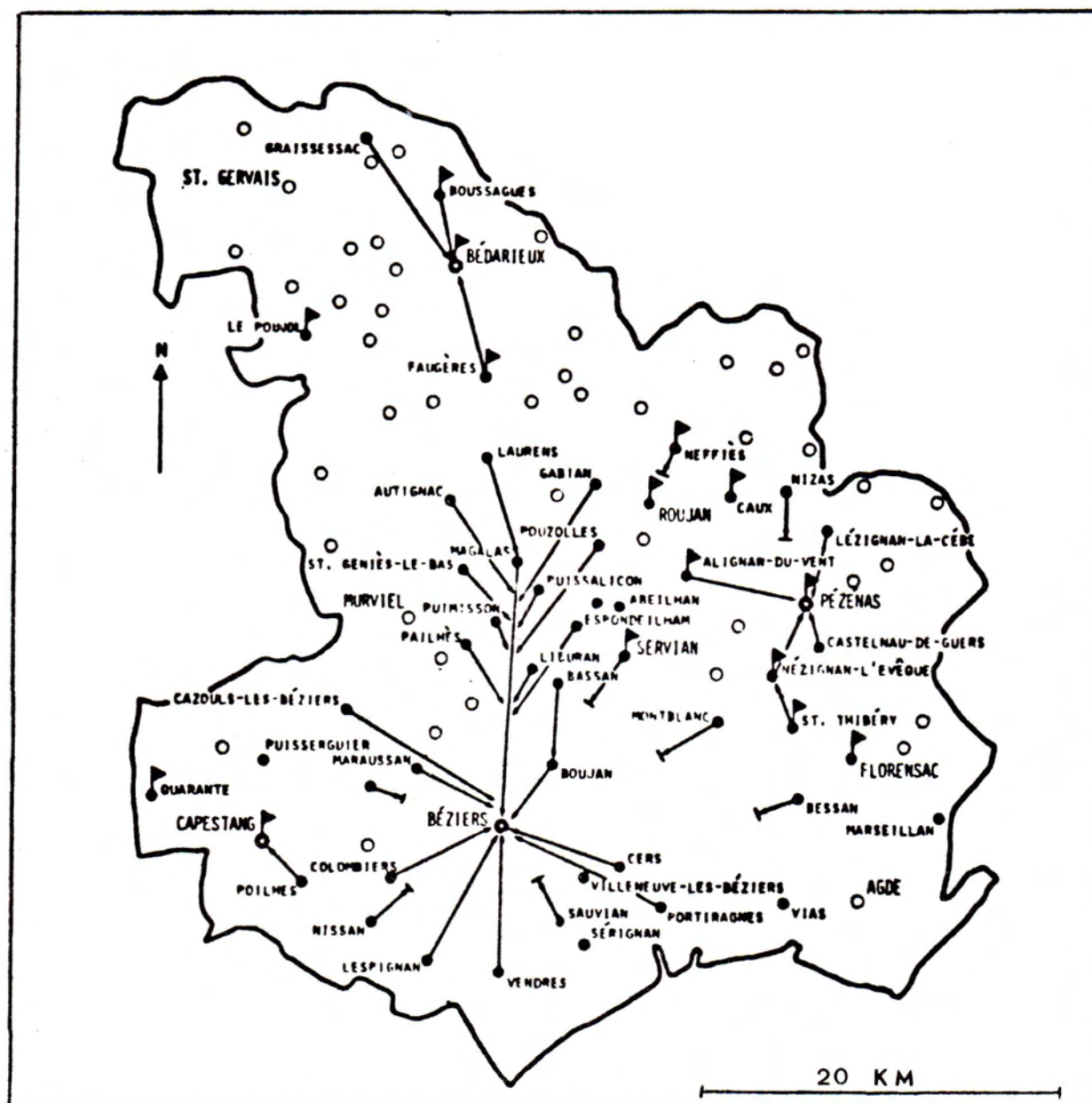
A Montpellier, où les rouges ont été très affaiblis par les répressions successives, ce sont les républicains modérés qui prennent l'initiative. Ils s'assemblent le 3 décembre, sans armes, pour protester dans la légalité et sont aussitôt arrêtés (22). A Cette, les ponts ont été ouverts pour prévenir les rassemblements. A Ganges, à Lodève et à Clermont-l'Hérault, les nombreuses arrestations préventives opérées parmi les ouvriers des manufactures étouffent toutes velléités de résistance. Mais on note des manifestations de protestations à Lunel, Lansargues, Saint-Just, Mauguio, Loupian, Villeneuve-les-Maguelonne, Mèze. A Marsillargues, des hommes en armes rejoignent les républicains du Gard qui ont l'intention de marcher sur Nîmes.

A l'ouest du département, le tableau est différent : les municipalités de Cébazan, Pierrerue, Saint-Chinian et Saint-Martin sont renversées. A Saint-Chinian, une troupe armée de paysans des environs, arborant le drapeau rouge, fait sa jonction avec les ouvriers tisserands de la localité. Dans l'arrondissement de Béziers, de nombreux villages sont en état d'insurrection. De nouveaux conseils municipaux se mettent en place à Saint-Thibéry, Florensac, Marseillan, Alignan, Servian, Roujan, Neffiès, Colombiers, Quarante. Mais les faits les plus marquants se produisent à Béziers, Pézenas, Capetang et Bédarieux.

A Béziers, le 4 décembre, entre 3000 et 6000 hommes, selon les estimations, porteurs d'armes hétéroclites, pénètrent dans la ville. Leur but est d'obtenir la démission des fonctionnaires fidèles à L. N. Bonaparte. Peu méfiants, ils se laissent surprendre par le feu de la troupe et laissent soixante-dix morts et blessés sur le terrain (23). A Pézenas, ce sont cinq cents à six cents hommes qui convergent vers la ville et exigent que huit délégués soient adjoints au Conseil Municipal (24). A Capetang, les rouges

INSURRECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS DU 3 AU 5 DÉCEMBRE 1851

(Carte extraite de : Ted W. Margadant, *Les paysans français en révolte. L'insurrection de 1851*, Princeton, 1979 (en anglais).



- Commune où les insurgés affrontent la troupe ou la gendarmerie.
 - Commune où se produit une mobilisation armée.
 - Commune sans mobilisation armée.
 - ▲ Commune où les montagnards tentent de s'emparer du pouvoir municipal.
 - Direction des groupes d'insurgés.
 - Groupes d'insurgés se dispersant en route.
- SERVIAN Chef lieu de canton.

occupent l'hôtel de ville et contraignent les gendarmes à s'enfermer dans leur caserne. Ils tiennent la ville six jours durant, le maire demeurant en place. Aucun acte de violence n'est commis à l'égard des habitants. Enfin, à Bédarieux, les républicains administrent la ville pendant sept jours. La population ouvrière fait corps avec la nouvelle municipalité. Comme à Capestang, aucune exaction n'est commise mais les gendarmes, en tuant un républicain, déclenchent une vive riposte : trois d'entre eux sont, à leur tour, tués (25).

Cette insurrection a donc été un mouvement de masse important, majoritaire dans certaines régions de l'Hérault mais non à l'échelle du département tout entier. La nature de ce mouvement insurrectionnel, dans l'Hérault comme dans l'ensemble du pays, a longtemps fait l'objet de controverses : « jacquerie » disaient les conservateurs de 1851, « insurrection pour le droit » répondaient les républicains. En insistant sur les objectifs du mouvement (l'instauration d'une république des petits) et sur l'appartenance à la petite bourgeoisie de ses cadres dirigeants, on pourrait définir cette insurrection comme une « révolte petite bourgeoise » (Sylvie Vila). Si ce ne fut pas une jacquerie, il est certain que « la lutte des classes a coloré le mouvement » (Maurice Agulhon) et que, dans les masses paysannes, « l'engagement politique revêtait alors fréquemment un aspect mystique... L'attente eschatologique d'un grand coup révolutionnaire » (Raymond Huard) (26). Comment, enfin, ne pas souligner le caractère essentiellement mais non exclusivement occitan de la résistance au coup d'état à l'échelle du pays ? Celui-ci apparaît sur la carte des événements insurrectionnels de décembre 1851. Encore faudrait-il préciser cette impression car l'insurrection n'a pas encore été étudiée dans cette perspective.

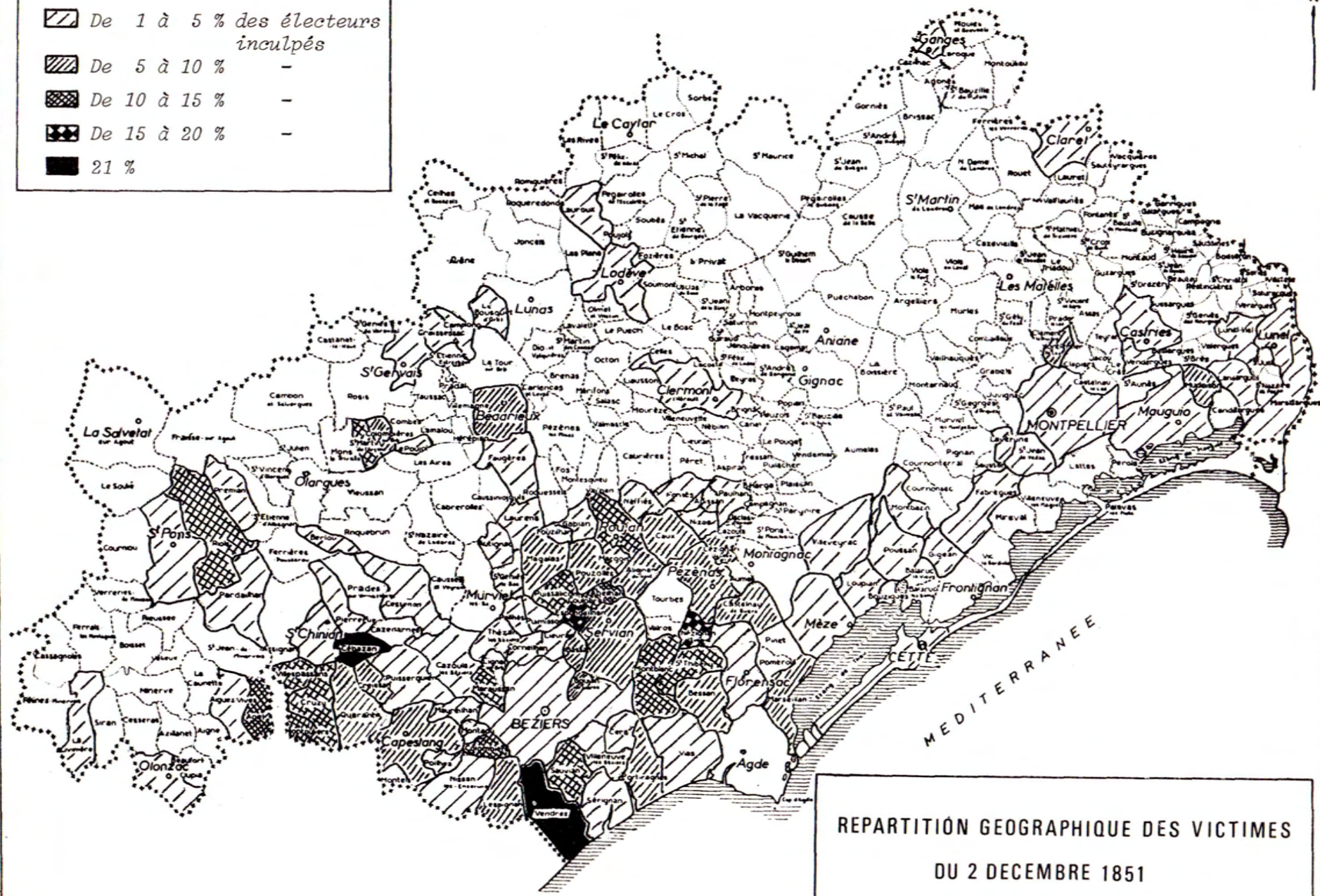
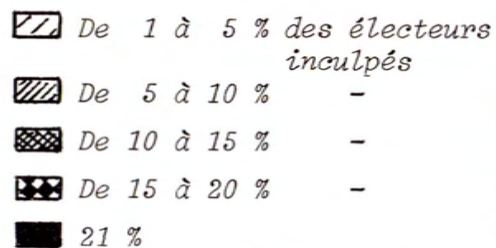
Le 5 décembre, l'état de siège est proclamé dans l'Hérault ; tout individu, pris les armes à la main, peut être fusillé sur le champ. Une véritable chasse à l'homme s'organise : les communes républicaines sont prises, les républicains arrêtés, quelquefois les fugitifs sont abattus. Après Montpellier le 3 décembre et Béziers le 4, l'armée se rend maîtresse de Pézenas le 5, de Bédarieux et Capestang le 10. Les arrestations sont très nombreuses et atteignent souvent des individus pour simple délit d'opinion. Pour le nombre de personnes arrêtées ou poursuivies, qui s'élève à 2840, l'Hérault se place au troisième rang après le Var et la Seine (27). Il y a 15 condamnations à mort (28), 10 déportations à Cayenne, 1574 déportations en Algérie soit en résidence forcée (Algérie +) soit en résidence libre (Algérie -), 37 bannissements, 42 mises en résidence surveillée hors du département. Pour ces graves condamnations l'Hérault est en tête de tous les départements français.

Les condamnés sont pour l'essentiel des hommes jeunes (36 % d'entre eux sont de 21 à 30 ans, 34 % de 31 à 40 ans). 958 soit 34 %, sont cultivateurs c'est-à-dire le plus souvent ouvriers agricoles possesseurs d'un petit lopin de terre, 1049 sont ouvriers et artisans (46 %) et 275 (10 %) appartiennent à la bourgeoisie (dont 134 rentiers et 97 membres des professions libérales). Il y a également 15 enseignants dont 12 instituteurs. Par rapport à la population active du département (53 % de paysans, 27 % d'ouvriers et d'artisans), les cultivateurs sont sous-représentés (29). On peut considérer cependant qu'un peu plus de la moitié des condamnés sont des gens qui tirent leur revenu principal du salariat (30).

Notons que sur 169 femmes arrêtées en France, 60 sont originaires de l'Hérault. Enfin le nouveau pouvoir de fait révoque 65 maires soit 20 % des maires du département.

Ces victimes du 2 décembre sont originaires de 73 communes de l'arrondissement de Béziers, de 22 de celui de Montpellier, de 7 de celui de St-Pons et de 4 de celui de Lodève. Dix neuf communes ont plus de 10 % de leurs électeurs inculpés. Ce sont, par ordre d'importance : Vendres, Cébazan, Espoudeuilhan, Nézignan-l'Évêque, Abeilhan, Villespassans, Coulobres, Montblanc, St-Martin, Agel, Roujan, Cruzy, St-Thibéry, Puissalicon, Colombiers, Maraussan, Sauvian, Riols et Montoulis (31).

Le plébiscite du 20 décembre 1851 a donc lieu dans une atmosphère de terreur et de pressions de toute sorte. Aussi le oui l'emporte-t-il largement. Seules 14 communes ont donné une majorité de non (32). Cependant, ce plébiscite n'est pour L.N. Bonaparte qu'un premier pas. Le prince-président va consacrer une année à préparer le retour à l'Empire qui sera sanctionné par un nouveau plébiscite le 20 novembre 1852 après un voyage dans le pays et notamment dans l'Hérault au début octobre 1852. Le plébiscite du 20 décembre 1851 ne marque donc pas le terme de la répression anti-républicaine. Celle-ci se poursuit tout au long de l'année 1852 comme le montre l'exemple du village de Saint-Thibéry.



Un village républicain : Saint-Thibéry

Au XIX^e siècle, Saint-Thibéry, village de la basse plaine de l'Hérault, connaît une longue période d'expansion démographique : 1389 habitants en 1820, 2527 en 1901. En 1851, le village a déjà 1750 habitants et 538 électeurs, avant le grand boom de la vigne dans la seconde moitié du siècle. La polyculture domine encore malgré les progrès récents des vignobles. Située au bord de l'Hérault, à la confluence de ce fleuve et de son affluent la Thongue, la commune est encore entourée de vestiges importants des anciens remparts et l'on ne peut y entrer que par quatre portes (de Montpellier, Béziers, Pézenas et Agde). Peu de maisons ont été construites en dehors de l'enceinte. La topographie particulière des lieux n'est pas sans importance pour les événements que vit le village en 1851 et 1852.

Lors de l'élection du 8 juillet 1849, le candidat démocrate socialiste Ferdinand Flocon n'avait obtenu ici que 109 suffrages (37 % des votants) contre 185 à M. Soult, seulement un peu plus de la moitié des électeurs inscrits ayant voté (33). Mais St-Thibéry fait partie de ces communes qui connaissent tout au long de la Seconde République des progrès importants du mouvement républicain. On a vu qu'en avril 1851 des placards républicains avaient été apposés sur les murs du village. Si l'on en croit le registre de la Commission Mixte qui statue sur le sort des républicains au lendemain du 2 décembre, 41 habitants de St-Thibéry faisaient partie de la Société Secrète (23 cultivateurs, 1 journalier, 4 propriétaires, 11 artisans ou commerçants, etc.). Parmi les 6 affiliés reconnus comme chefs il y a 2 cultivateurs (Rech Pierre, âgé de 41 ans, et Jacques Bérard, 40 ans), un meunier (Albe Louis, 51 ans), un marchand drapier (Millié Noël, 23 ans), un propriétaire (Soulagnes Adrien, 28 ans) et un marchand de chandelles (Almairac Alexandre, 21 ans) (34).

La nouvelle du coup d'état est apportée le 3 décembre à Saint-Thibéry par des délégués des Sociétés Secrètes venus de Béziers et de Pézenas (35). Elle provoque l'effervescence dans le village. Les républicains, très largement majoritaires, s'assemblent. Comme, dans le village, il n'y ni troupes de ligne ni gendarmerie, ils décident d'aller prêter main forte à leurs amis de Pézenas où se trouvent de nombreux gendarmes. Le 4 décembre, 400 hommes environ, armés de fusils et de gros bâtons, se mettent en route pour Pézenas, encouragés par la population, précédés d'un tambour mais sans chefs. Au passage, 80 habitants de Nézignan-l'Evêque se joignent à eux. A Pézenas, les saint-thibéryens procèdent notamment à la libération des républicains de Caux enfermés depuis le matin dans la prison municipale. Ils contribuent ensuite à établir la nouvelle commission municipale par l'adjonction de 8 délégués puis, dans la soirée, reviennent au village.

Le lendemain 5 décembre, la population saint-thibérienne procède à la nomination toute pacifique d'une nouvelle commission municipale dont le premier délégué est l'instituteur Pierre Devès. Les choses restent en l'état jusqu'au 18 décembre, date à laquelle le lieutenant-colonel commandant dans l'arrondissement de Béziers impose une nouvelle municipalité à Saint-Thibéry. La résistance républicaine étant alors partout réduite, la chose se fait dans le calme et il n'est pas besoin de la présence de la troupe. Le 20 décembre, tandis que l'ordre est donné aux habitants de la commune de remettre à la mairie les armes à feu, ont lieu les opérations électorales. Le résultat du plébiscite est surprenant : 498 oui, 1 seul non sur 509 électeurs inscrits. Or, la terreur ne s'est pas encore abattue sur le village. En outre comment croire que les 70 républicains déterminés qui vont être bientôt arrêtés puissent avoir voté oui ? On ne peut donc conclure qu'à l'irrégularité de ce scrutin.

Le lendemain, 21 décembre, le premier républicain est arrêté pour avoir chanté dans la rue un chant révolutionnaire :

« Bénissons Robespierre,
Bénissons à jamais
Robespierre et ses bienfaits ! »

Le 24 décembre au petit jour, un détachement du 35^e régiment d'infanterie investit la commune, bloquant les quatre portes : cinq républicains sont arrêtés mais nombreux sont ceux qui réussissent à s'enfuir avec l'aide de la population.

Le 14 janvier 1852, nouvelle opération, cette fois à la tombée de la nuit. Les officiers ont des listes de proscription établies sur dénonciations et procèdent à neuf nouvelles arrestations. Les autres républicains recherchés parviennent à s'enfuir en traversant l'Hérault à la nage, en pleine nuit d'hiver.

Le 20 janvier, de nouvelles arrestations ont lieu, à la suite de perquisitions. Le curé du village lui-même manque d'être arrêté mais, ayant exigé la présentation du mandat d'arrêt et les soldats n'ayant pu produire celui-ci, il est laissé en liberté. Ce fait est intéressant parce qu'il signifie probablement que le curé, loin de faire partie des adversaires des républicains, serait plutôt solidaire de la très grande majorité de ses paroissiens.

Au début février, est mise en place dans l'Hérault, comme dans tous les départements, la Commission Mixte destinée à régler le sort des individus soupçonnés d'avoir participé à la résistance au coup d'état. Cette Commission Mixte, comprenant le préfet, le général commandant la force militaire dans le département et un magistrat représentant le Parquet, juge sans appel. Elle fonctionne au chef lieu du département et peut renvoyer les prévenus devant le Conseil de guerre ou en correctionnelle, mais elle peut aussi les condamner à diverses peines dont la plus grave, dans l'Hérault, est la déportation à Cayenne ou en Algérie. Certains prévenus sont alors en prison, d'autres ne sont pas encore arrêtés en ce début février 1852.

Le 4 mars, à nouveau, des arrestations sont opérées suivant le même scénario. Tous les républicains arrêtés depuis décembre 1851 refusent de reconnaître une quelconque appartenance à la Société Secrète mais la Commission Mixte n'en condamne pas moins à la déportation en Algérie la plupart d'entre eux et remet en liberté quelques autres détenus. Le 25 avril 1852, le convoi des proscrits, emprisonnés jusque là à Pézenas, prend le chemin du port de Cette. Là, ils sont embarqués sur le bateau « Le Requin » à destination de Bône où ils débarquent au chant de « La Marseillaise ». D'autres républicains du village, également recherchés, ont réussi à se cacher et ne seront jamais pris.

L'opération policière de la nuit du 4 au 5 juin 1852 relatée par Jean-Pierre Singla, dans le texte qui nous est parvenu, est donc la cinquième de ce type dirigée contre les républicains de St-Thibéry depuis décembre 1851. Elle se solde par l'arrestation maintenue de six personnes qui sont toutes condamnées à la déportation en Algérie par la Commission Mixte.

69 habitants du village au moins, tous de sexe masculin ont donc été inquiétés par les autorités (13 % de l'ensemble des électeurs). Encore faut-il garder à l'esprit le fait qu'à la nouvelle du coup d'état 400 hommes (75 % des électeurs !) ont marché sur Pézenas. Sur ces 69 personnes, 49 ont été condamnées à la déportation en Algérie (33 Algérie plus c'est-à-dire en résidence forcée et 16 Algérie moins). Les motifs de condamnation sont variés : participation à l'insurrection, appartenance à la société secrète, invasion de la mairie, usurpation de fonctions, etc... Mais dans les faits, il suffit d'être convaincu soit d'avoir fait partie d'une société secrète (décret du 8 décembre 1851), soit d'avoir participé à l'insurrection pour être déporté (36). Parmi les motifs de la décision de la Commission Mixte, il en est de particulièrement subjectifs, ce sont ceux relatifs à la moralité des prévenus. La plupart sont dits de « mauvaise moralité », « exaltés », « dangereux », certains : « méchants » ou « insolents », d'autres enfin, on ne sait sur quels témoignages, « hommes de désordre » ou « pour le pillage »...

On a pu établir la profession de 47 déportés et de 10 emprisonnés :

Profession	Déportés	Emprisonnés	Total
Cultivateurs	26 soit 35 %	5 soit 50 %	31 soit 54 %
Journaliers	2 soit 4 %	1 soit 10 %	3 soit 5 %
Propriétaires	5 soit 11 %	2 soit 20 %	7 soit 12 %
Artisans et Commerçants	13 soit 28 %	1 soit 10 %	14 soit 25 %
Autres salariés	1 soit 2 %	1 soit 10 %	2 soit 4 %
Totaux	47 soit 100 %	10 soit 100 %	57 soit 100 %

Certes, cette répartition est en partie le reflet de la composition sociale du village mais on doit remarquer l'importance des artisans et commerçants parmi les déportés (28 %) et leur faiblesse parmi les emprisonnés. Bien que dépassés en nombre par les cultivateurs, ce qui est normal dans une commune rurale, les artisans et commerçants (meuniers, maréchaux ferrants, cafetiers, marchands divers, etc...) paraissent particulièrement actifs au sein du mouvement républicain. Par rapport à leur place dans la société villageoise, ce sont eux qui payent le plus lourd tribut à la déportation. On notera également la présence de 7 propriétaires (5 déportés et 2 emprisonnés) et celle de deux salariés des « services » : l'instituteur Pierre Devès, désigné comme premier magistrat de la commune par l'insurrection, condamné à la déportation, et le garde-champêtre, un temps emprisonné pour avoir refusé d'aider dans leur tâche les forces de répression.

Enfin la moyenne d'âge, la situation de famille des déportés ainsi que le lieu de leur naissance montrent que le mouvement républicain est profondément enraciné dans le village. L'insurrection a été le fait d'hommes d'âge mûr (la moyenne d'âge est de 36 ans), d'hommes mariés pour 81 % d'entre eux et la plupart du temps chargés de famille (ils ont un minimum de 71 enfants à charge) et de natifs de St-Thibéry dans une proportion de 79 % (encore les forains sont-ils tous originaires de communes voisines : Florensac, Bessan, Pézenas, Caux, Servian, Béziers, Pailhès. Aucun déporté est né en dehors du département). Ce sont là des éléments positifs importants pour l'avenir du mouvement républicain dans le village.

Les pérégrinations de Jean-Pierre Singla et de ses compagnons

Jean-Pierre Singla, né à Saint-Thibéry le 25 octobre 1830 comme en fait foi le registre d'état civil de la commune, est âgé de 21 ans au moment de son arrestation et non de 27 ans comme l'indique à tort le registre de la Commission mixte. C'est donc un des plus jeunes déportés du village. Sa famille, d'origine espagnole, est établie à Saint-Thibéry depuis la fin du XVIII^e siècle (37). Son père, Pierre Séverin Singla est le fournier du village (38), sa mère, Marie Philippine Coulondres, est dite sans profession. Lui-même, comme il l'indique dans son journal, exerce la profession de marchand de bois et de charbon. Il est marié et père de deux enfants dont l'un en bas âge. Son beau-frère, républicain également, a été arrêté et déporté en Algérie quelque temps auparavant. Sa condamnation à la déportation en Algérie + c'est-à-dire à la résidence forcée, est motivée par les charges suivantes : « Très mauvaise réputation. Exalté. Très dangereux. Insurrection ». Il s'agit donc d'un républicain résolu et agissant. Si l'on excepte son âge, c'est « la victime type de la répression de décembre 51 » c'est-à-dire « un homme d'une trentaine d'années, marié, français, mais du midi et exerçant un métier manuel non agricole » (Maurice Agulhon) (39).

Le document dont il est l'auteur, intitulé « Livre de sept transportés politiques de 1852 » comporte 20 pages d'une écriture régulière et assez lisible dans l'ensemble. On ne sait si l'auteur a écrit lui-même le texte ou s'il l'a dicté. La datation est également inconnue : le texte a été écrit entre février 1853, date du retour du déporté, et sa mort dont nous ignorons la date et qui a pu survenir un demi-siècle ou même plus après les événements rapportés. L'écriture est phonétique, il n'y a aucune orthographe, la ponctuation est fantaisiste, le récit linéaire : il commence avec l'arrestation de l'auteur et se termine avec sa libération. Enfin, du point de vue de la langue, c'est un excellent exemple de ce que l'on appelle aujourd'hui le « francitan » (40). Dans la transcription que nous avons faite et que l'on trouvera en appendice, nous nous sommes contentés de rétablir l'orthographe et la ponctuation.

L'authenticité de ce « livre » est indiscutable. Tout ce qui a pu être vérifié (lieux, dates, personnes arrêtées) atteste la parfaite exactitude de la relation. Reste la question de l'impartialité. Il ne faut pas demander à un témoignage plus que ce qu'il peut donner. Nous avons ici le point de vue d'un républicain victime de l'arbitraire bonapartiste. A ce titre, il est déjà du plus haut intérêt en ce sens que la vision des choses qui est la sienne est partagée dès ce moment et le sera dans les décennies suivantes par de très nombreux habitants du département. Toutefois, ce témoignage a les qualités d'une relation objective. L'auteur ne juge pas au-delà de la sensation du moment : par exemple, la nourriture est bonne ou mauvaise, gendarmes ou officiers sont violents ou humains, etc... Il rapporte les paroles entendues : les injures des uns ou bien le discours paternel des autres. Dans son récit enfin aucun manichéisme.

Suivons donc Jean-Pierre Singla et ses compagnons dans leurs pérégrinations du 4 juin 1852 au 17 février 1853. Dans la nuit du 4 au 5 juin 1852, la maison de J.P. Singla est investie par les soldats et les gendarmes. Après une vaine tentative de fuite, celui-ci est arrêté et retrouve quelque temps plus tard, à la mairie, où il est d'abord détenu, six autres habitants de la commune. Il est ensuite enfermé avec eux

dans la « turre » (tour), géôle municipale. Là, les détenus reçoivent non sans mal la visite de leurs parents. Avant leur départ, enchaînés par le cou, pour Pézenas, l'un d'entre eux est libéré. Les six autres passent une nuit à la prison de Pézenas puis, toujours enchaînés, prennent le chemin de Béziers. Après une nouvelle nuit en prison, c'est le départ en bateau de poste par le Canal du Midi jusqu'à Cette d'où ils embarquent pour l'Algérie le 10 juin 1852. En Algérie, où ils arrivent après une traversée difficile, les autorités les invitent à travailler. A deux reprises, ils refusent mais cèdent à une troisième sollicitation. A partir du 19 juin 1852, le travail commence. Jusqu'au 13 septembre, J.P. Singla travaille contre rémunération pour plusieurs colons des environs d'Alger puis le travail devient intermittent. A la fin octobre - début novembre, J.P. Singla tombe malade pendant un mois et demi et n'est rétabli qu'à la mi-décembre. Il demeure alors au camp de Douera où il doit participer aux corvées de quartier (41). Enfin, le 14 février 1853, il apprend, à la lecture du *Moniteur Universel*, daté du 4 février précédent, qu'il est grâcié. Ce sont alors 298 héraultais (dont 20 saint thibéryens) qui sont touchés par les mesures de grâce prises à l'occasion du mariage de Napoléon III. Singla quitte le camp de Douera le 16 et embarque pour la France, à Alger, le 17 février 1853. Le récit paraît inachevé. Les deux lacunes signalées intéressent le séjour à Cette et le premier séjour à Alger de l'auteur.

Dans sa sécheresse, ce résumé du « Livre des sept transportés politiques de 1852 » ne révèle pas toute la richesse du témoignage de J.P. Singla. En fait, celui-ci nous donne des renseignements précieux sur les conditions d'arrestation, de transfert et de détention des républicains arrêtés ; sur l'attitude des différents groupes de personnes en présence (les détenus et leurs familles, les gendarmes et l'armée, la population civile témoin des événements) et enfin sur les conditions du séjour forcé des républicains condamnés en Algérie.

Les victimes du coup d'état : les républicains arrêtés

Les arrestations effectuées dans la nuit du 4 au 5 juin 1852, et qui n'ont pu l'être qu'à la suite de dénonciations comme durant les opérations précédentes, apparaissent comme totalement arbitraires. Une seule des personnes arrêtées est questionnée sur son appartenance à la Société Secrète républicaine et aussitôt libérée grâce au témoignage de ses compagnons. Les forces répressives procèdent donc d'abord aux arrestations et ensuite seulement aux vérifications élémentaires. De la même façon, un habitant de Nézignan-l'Évêque, arrêté en même temps et emprisonné une nuit à Pézenas, est libéré sans autre forme de procès le lendemain matin.

Le second aspect de ces arrestations est leur caractère spectaculaire. Il ne s'agit pas simplement de punir des individus pour leurs actions vraies ou supposées mais d'impressionner toute une population, de la terroriser et de prendre des précautions contre d'éventuelles manifestations de solidarité. C'est ce que confirme le grand déploiement de forces au moment de l'arrestation et lors du transfert des détenus. A Saint-Thibéry, pour arrêter un homme, on mobilise une vingtaine de soldats et deux gendarmes. On bat la marche en tête de la colonne des détenus. Il s'agit donc de donner le maximum de publicité à ces opérations. A Béziers, de la prison au Canal du Midi où a lieu l'embarquement sur le bateau de poste, il y a une « foule » de soldats d'infanterie, de hussards rouges, de gendarmes. Les armes sont chargées, le commissaire de police est armé. Dans le bateau de poste qui transporte 38 détenus, originaires de diverses communes du Biterrois, 30 soldats ont également pris place tandis que 10 hussards à cheval accompagnent le bateau sur les berges.

Les conditions de voyage des hommes arrêtés sont pénibles et humiliantes. Ils sont enchaînés trois par trois par le cou et portent leur chaîne de Saint-Thibéry à Pézenas puis de Pézenas à Béziers. Ils sont piqués à l'épée lorsqu'ils ne marchent pas au pas des soldats. Lors d'une halte entre Pézenas et Béziers, on refuse de les désenchaîner. Sur le bateau de poste, ils sont attachés deux par deux par le poignet. Par contre lorsqu'ils doivent se déplacer en Algérie le journal ne signale rien de tel, le contexte étant tout à fait différent.

En prison, les républicains ne subissent pas de mauvais traitements systématiques. Ils ne sont pas interrogés. Mais l'inconfort des prisons de l'époque est grand. Encore est-on en été et ne souffre-t-on pas du froid. Le couchage surtout est critiqué : à Pézenas, on a jeté quelques poignées de paille sur le sol et il est impossible aux détenus de dormir ; à Béziers, il faut s'étendre sur des planches ; sur le vapeur qui les amène en Algérie, les républicains sont entassés dans l'écurie ; au Lazaret d'Alger, même en instance de libération, ils doivent dormir sur la dure. Par contre au camp de Douéra, la situation à ce point de vue

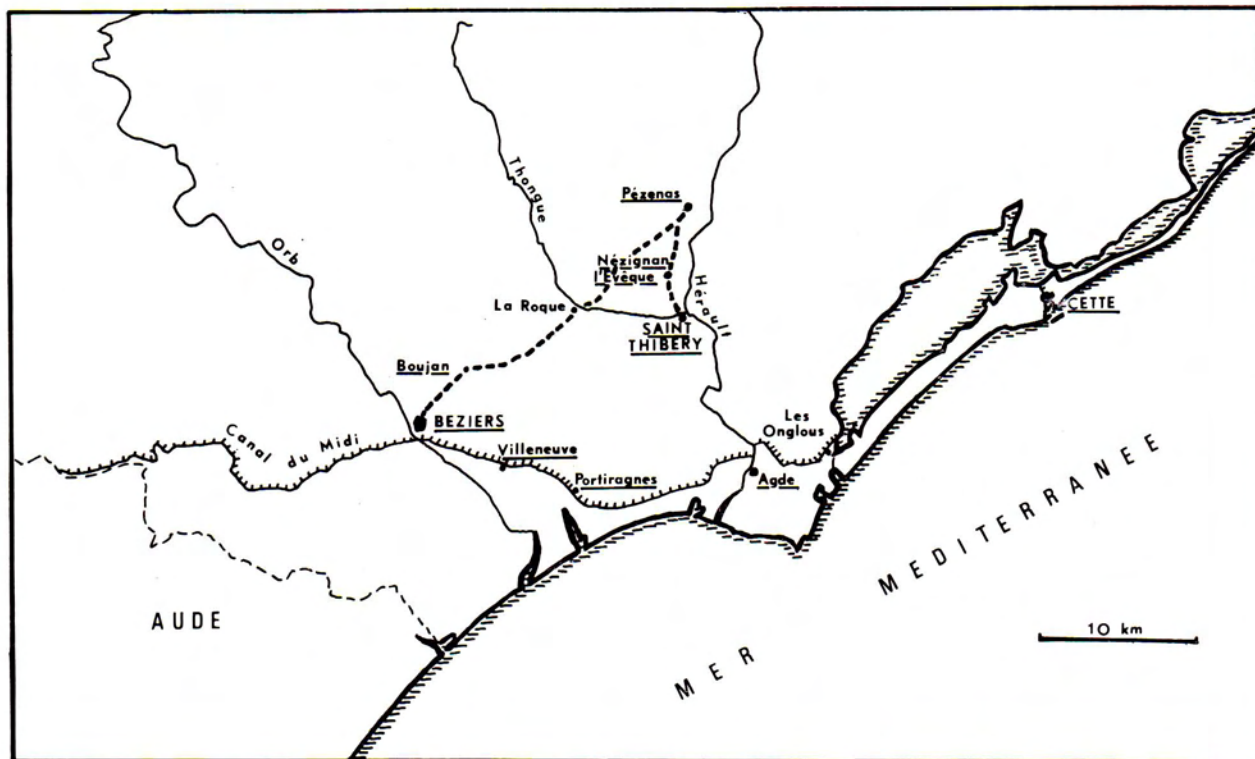
est bien meilleure. La même différence peut être soulignée pour la nourriture. Celle-ci est estimée franchement mauvaise à Pézenas et à Béziers mais bonne sur le bateau (« bon fricot », fromage, vin, « bonne soupe de viande de bœuf »). En Algérie, il n'y a pas de plainte à ce sujet. En France et sur le vapeur, il est possible d'acheter des boissons (tisane, café, vin) et du tabac bien que les prix soient jugés très exagérés. Malgré des difficultés et des résistances de la part des autorités, les proches parents des détenus peuvent leur rendre visite et s'entretenir avec eux. Dans les prisons de Pézenas et de Béziers, les géôliers sont assez bienveillants à leur égard. L'obligation qui est faite aux prisonniers de dire la prière et le commentaire qui l'accompagne (la nécessité de se mettre à genoux pour réciter les prières est plus facilement supportée que celle de payer le tabac et le vin fort cher) montre qu'il ne s'agit pas chez eux d'une habitude mais il y a, à ce propos, plus d'indifférence que d'hostilité. Ces hommes paraissent très détachés de la religion au delà pourrait-on dire de l'anticléricalisme militant.

L'attitude de ces républicains durant la durée de leur incarcération est présentée sans fard. Incontestablement, ces hommes souffrent de leur situation, des menaces de mort des gendarmes, de leur emprisonnement et des privations qui en sont la conséquence (le manque de tabac par exemple, notation qui est soulignée à deux reprises), de l'incertitude dans laquelle ils se trouvent : on refuse de leur dire où on les amène et ils ne savent ni de quoi ils sont accusés ni à quoi ils sont condamnés : ce n'est qu'à Béziers qu'ils apprennent qu'ils doivent partir pour Cette. L'irritation de l'un d'entre eux le rend injuste à l'égard de sa mère venue lui apporter une boisson en réconfort et à Béziers, après avoir été prévenus de leur prochain départ pour Cette, ils pleurent. Pourtant ces hommes font preuve de beaucoup de dignité face aux gendarmes et aux militaires à qui ils ne facilitent pas la tâche par leurs réponses. Ils se montrent très réticents et, à Cette, Singla laisse entendre qu'il n'a pas hésité à faire des reproches à un gendarme originaire de son village. En Algérie, la menace de Cayenne ou de Lambessa en cas de refus de travailler, provoque cette réponse de l'auteur : « Foutez-moi au diable... ». Malgré tout ce qu'ils doivent endurer, la confiance paraît dominer chez les prisonniers. Au cours de la nuit passée en prison à Béziers où ils ont pleuré, leurs pleurs se mêlent de rires. A une personne fortement émue de les voir au milieu des gendarmes, Singla déclare : « Nous n'avons pas tué. On nous tuera pas ». Les réactions de la population (cf infra) ne peuvent que les conforter dans cette attitude. Une fois en Algérie, ils refusent unanimement de travailler malgré les menaces. Ils refusent une deuxième fois encore après une incitation plus habile, mais le spectacle d'hommes partant, semble-t-il, pour Cayenne ou Lambessa pour avoir persisté dans ce même refus et une troisième sollicitation assortie de la promesse que le travail leur permettra de jouir d'une demi-liberté les poussent à accepter.

Le sentiment dominant parmi les membres des familles des prisonniers est l'inquiétude : le groupe social ne rejette pas les hommes arrêtés, encore moins le groupe familial. Les épouses ou les mères viennent, aussitôt après les arrestations, visiter les détenus afin d'alléger leur sort moralement par leur présence et matériellement en apportant des aliments, des boissons, de l'argent, des vêtements. On ne rechigne pas au voyage à pied à Pézenas, distant de 8 kilomètres, ou à Béziers distant de 20 kilomètres. L'inquiétude des familles s'explique par l'incertitude totale du sort qui va être fait aux prisonniers : vont-ils être condamnés à mort ? Même la déportation en Algérie est dangereuse car cela peut signifier la mort par mauvais traitement ou par maladie. La sœur de Singla, en pleurs, lui dit : « Adieu, mon frère. Je ne te verrai plus. Tu vas rejoindre mon mari ».

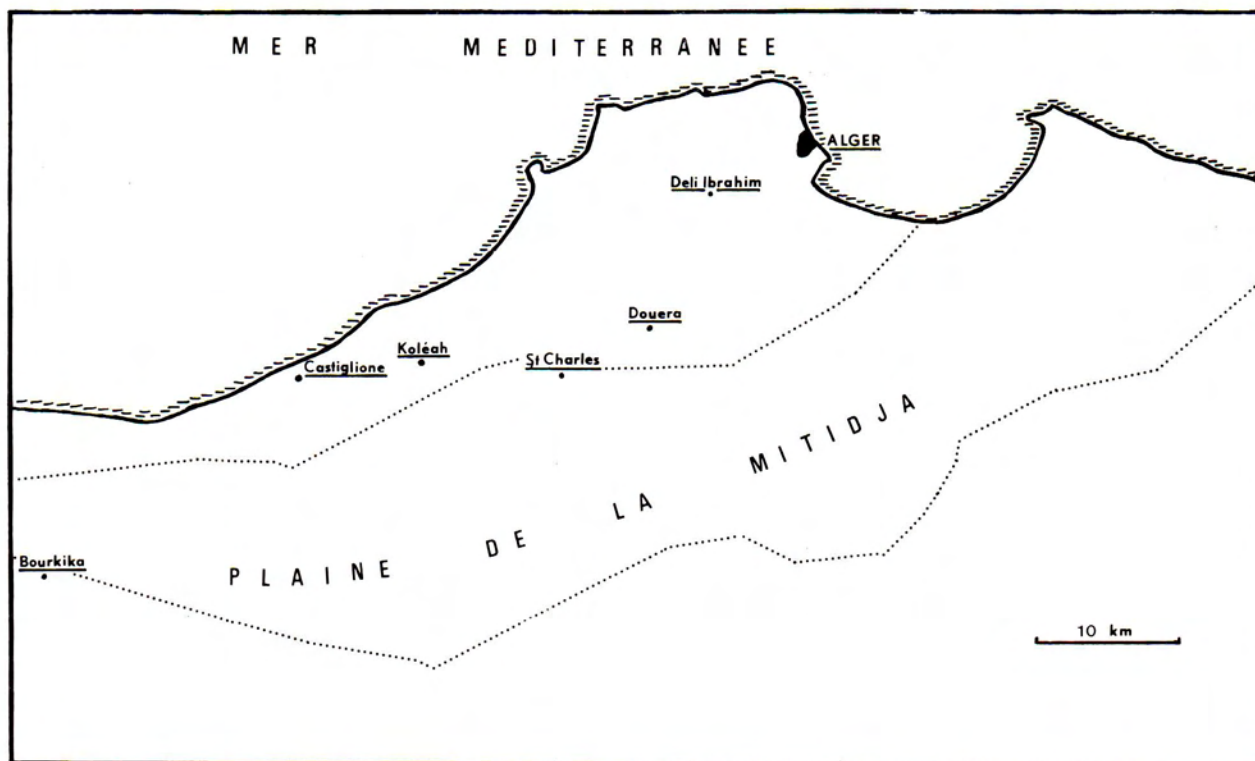
La répression anti-républicaine : un révélateur de société

Au sein des forces de répression, il est nécessaire de faire la distinction entre les gendarmes et les troupes de ligne. Les gendarmes se montrent particulièrement hostiles aux républicains arrêtés. Lors de son arrestation, Singla est ainsi apostrophé : « A Cayenne, canaille, brigand, voleur, partageux du bien ». On lui promet le bagne de Cayenne parce qu'il est réputé bandit, bandit « rouge » comme le montre l'expression « partageux du bien ». La grande accusation des conservateurs, des membres du parti de l'ordre, est lachée : les rouges sont des « partageux ». Cette accusation persiste donc bien que les rouges, en position de force en décembre 1851 pendant plusieurs jours à Bédarieux, à Capetang ou même à Saint-Thibéry, n'aient commis aucun acte pouvant aller dans le sens d'un partage des biens tant est puissant chez les conservateurs le mythe du rouge envieux du bien d'autrui. A diverses reprises encore, les injures pleuvent : « Canailles », « A Cayenne ». On menace d'un coup de feu le détenu qui se mettra à la fenêtre de la prison de Saint-Thibéry, un coup de carabine est promis à celui qui posera des questions



**DÉPLACEMENT DES RÉPUBLICAINS DE ST-THIBÉRY ARRETÉS LE 5 JUIN 1852
AVANT LEUR EMBARQUEMENT POUR L'ALGÉRIE.**

Les prisonniers marchent, enchaînés, de St-Thibéry à Béziers d'où ils sont transportés en bateau de poste par le Canal du Midi, à Cette.



LIEUX DE LA DÉPORTATION DES RÉPUBLICAINS DE ST-THIBÉRY EN ALGÉRIE

Cette carte a été établie d'après la *Carte topographique des environs d'Alger*, publiée par le Dépôt de la guerre, Paris, 1851, échelle au 1/200 000e (Archives Nationales Ge C 13928) et la *Carte des étapes de la province d'Alger* publiée également par le Dépôt de la guerre, Paris, 1851, échelle 1/400 000e (Arch. Nat. Ge C 13 929).

sur son sort. Un gendarme regrette même que les prévenus n'aient pas été tués sans autre forme de procès. Tout ceci révèle le lourd contentieux qui existe dans le département, en particulier dans les régions rurales, entre les rouges et les gendarmes, agents privilégiés de la répression du pouvoir d'état et, à ce titre, particulièrement odieux à la population bien avant 1848, contentieux qui n'a fait que s'aggraver avec les affaires de Bédarieux et de Capestang en décembre 1851.

Par contre, soldats et officiers de ligne sont nettement moins durs à l'égard des détenus. Lors des arrestations, les soldats du 45^e de ligne puis les autres militaires ne disent mot. Les officiers posent des questions, donnent des ordres sans aménité mais ne font pas de commentaires désobligeants. En Algérie, on retrouve les deux attitudes différentes. Les hommes de la commission d'Alger, devant qui les républicains comparaissent, menacent à nouveau les prisonniers de Cayenne et Lambessa et au camp de Douéra le lieutenant et les sous-officiers multiplient les brimades : ce sont des « bergers quand ils gardent les moutons ». Mais le commandant du camp adopte à l'égard des détenus un ton paternel : « Mes enfants, ... mes amis... ». Le capitaine, qui commande la colonne dans laquelle ils ont pris place en Algérie, leur tient des propos analogues : « Mes enfants ». L'auteur ne nous dit pas comment sont reçus ces discours paternalistes et si ce qu'il y a d'humiliant dans le paternalisme, pour celui qui en est l'objet, est perçu comme tel. C'est d'ailleurs peu probable. On imagine assez bien au contraire ce que ce paternalisme a dû avoir de rassurant pour les déportés. Quant à l'attitude des sous-officiers et du lieutenant de Douéra, elle paraît plus s'apparenter à la dureté habituelle de l'encadrement militaire à l'égard de jeunes recrues qu'à de mauvais traitements pour prisonniers politiques.

Parmi la population des villages et des villes traversés, l'hostilité aux détenus et la sympathie à leur égard se mêlent. L'hostilité existe. Il y a des rires de satisfaction à Saint-Thibéry (quatre ou cinq personnes « qui rient de nous » à l'arrivée à la géôle municipale), des femmes rient au départ pour Pézenas. A Agde, « beaucoup de personnes riaient de nous ». Dans tous les cas, Singla ajoute : « on les connaît » ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il les connaît individuellement mais plutôt qu'il n'est pas surpris de l'attitude des conservateurs, des adversaires des Républicains. Peut-être se trouve-t-il aussi parmi eux des responsables des arrestations. A Saint-Thibéry, ces gens sont très peu nombreux mais il n'en est pas de même à Agde ce qui n'est pas pour étonner car cette ville est peut-être la seule commune de quelque importance, dans la plaine de l'Hérault, où aucune opposition au coup d'état ne se soit manifestée. Mais l'hostilité dans la population témoin de ces événements est un sentiment très minoritaire. C'est au contraire la sympathie et la pitié voire la solidarité qui dominent ce qui est tout à fait conforme à ce que l'on sait par ailleurs de l'attitude des habitants de ces régions du département. Si à Agde, une seule personne verse des pleurs à la vue des détenus, à Saint-Thibéry, c'est « une quantité de femmes qui pleuraient » de même qu'à Cette au moment de l'embarquement. On peut remarquer qu'à Saint-Thibéry les hommes sont absents. Dans un village où 75 % d'entre eux ont participé d'une manière ou d'une autre à la prise d'armes de décembre, les règles élémentaires de sécurité commandent de ne pas être présents sur le passage des prisonniers sous le regard des dénonciateurs et à la merci d'une intervention immédiate des forces de répression. A Béziers, ce sont « de pauvres femmes qui pleuraient et voulaient nous suivre ». D'une façon générale, ces arrestations brutales suscitent une grande émotion qui se manifeste par des pleurs dans la population et pas seulement parmi les membres des familles des hommes arrêtés. Cette forte sensibilité paraît une caractéristique de l'époque. L'inquiétude l'explique aussi dans la mesure où il y a communion d'idées entre les spectateurs et les hommes enchaînés. Aussi passe-t-on souvent de la sympathie à la solidarité ostensible. Nombreuses sont les personnes qui osent braver gendarmes et hommes de troupe et viennent serrer la main des prisonniers : à Nézignan où soldats et gendarmes parviennent à empêcher ces serremments de main ; aux portes de Béziers où des hommes travaillant dans les champs, et d'abord dans l'expectative, viennent serrer la main des détenus après que les femmes les aient exhortés à le faire en leur disant qu'il ne s'agit pas de voleurs. A Béziers, l'autorité craint tellement de telles manifestations qu'elle ordonne la fermeture des croisées dans les rues où le cortège passe et que le commissaire déclare aux soldats : « si on s'approche, faites feu ». A Villeneuve-les-Béziers, « le monde voulait nous toucher la main ». De même sur le vapeur qui amène les prisonniers en Algérie, le capitaine est plein de bienveillance à leur égard. Enfin, en Algérie, les civils originaires de l'Hérault ne craignent nullement de venir manifester leur sympathie.

Le séjour forcé en Algérie est l'occasion de notations intéressantes. On constate en premier lieu que la déportation est également déportation économique. Les condamnés de St Thibéry travaillent pour huit employeurs différents. Les colons des environs d'Alger paraissent alors avoir d'importants

besoins de main d'œuvre pour la moisson. Sur les conditions de travail, le texte est peu explicite. L'auteur a dû les juger ni meilleures ni pires qu'en France. Il en est de même pour les salaires perçus. Il n'y a pas de plainte à cet égard. Il est certain que les républicains déportés ressentent alors un certain soulagement à se trouver en Algérie après les souffrances qu'ils ont endurées dans les prisons de France. Par la suite, leur situation se détériore avec le retour au camp de Douéra qui abrite 700 hommes. Il y a en effet les corvées de quartier et pour Singla l'absence de nouvelles de sa famille (il ne reçoit la première lettre d'un beau frère que le 13 février 1853 !) ainsi qu'une maladie de cinq semaines sur laquelle on n'a aucun renseignement. C'est là pourtant le principal danger qui guette les déportés d'Algérie car son issue peut être fatale.

Enfin, si le journal ne fait aucune mention de la population autochtone comme si celle-ci n'existait pas, il signale par contre la présence d'héraultais à Alger (l'un de Saint-Thibéry, l'autre de Bessan) mais ne donne pas d'autres informations sur cette émigration héraultaise.

*

* *

Nous ne savons malheureusement rien du destin de Jean-Pierre Singla après le 17 février 1853 excepté qu'il n'est pas mort dans sa commune natale : les registres de décès de St-Thibéry, postérieurs à cette date ne portent aucune mention à son sujet. Des souffrances endurées par les républicains au moment du coup d'état et au début de l'Empire, ce journal ne nous révèle qu'une partie. Nous savons, en effet, par ailleurs, que bien des familles de déportés sont sans ressources après l'arrestation du mari ou du père. Même après leur libération, combien d'anciens déportés ne retrouvent plus leur situation professionnelle et connaissent la misère (42). Certes, dans plusieurs communes du département, la solidarité joue souvent en faveur des familles de déportés : en 1852, à Nissan, les paysans cultivent les terres des hommes détenus ; à Capestang, des collectes sont organisées en leur faveur. Mais que se passe-t-il par la suite (43) ? Il faudrait suivre chacune des victimes du 2 décembre après sa libération (44). De plus, tous les déportés ne reviennent pas. Dans le département, les cas les plus célèbres de républicains morts en déportation sont ceux de Casimir Péret, ancien maire de Béziers, mort en Guyane et de Marcel Atger, ancien sous-commissaire de 1848, mort à Lambessa (45). A Saint-Thibéry même, sur 49 déportés, 10 soit 20 % trouvent la mort en Algérie, proportion énorme qui justifie a posteriori toutes les craintes des familles et de la population dont fait état le journal de J.P. Singla. Cruelle ironie, sur les 20 grâciés du 3 février 1853, 8 d'entre eux sont déjà morts à cette date. La loi du 10 juillet 1881 qui accorde, trente ans après le coup d'état, des rentes aux victimes directes du 2 décembre et, à défaut, des pensions à leurs parents proches ne constitue donc bien souvent qu'une tardive et insuffisante réparation (46).

Jean SAGNES
Université de Perpignan.

NOTES

1. — Le « Livre de sept transportés politiques de 1852 » nous a été transmis par Etienne Frenay professeur d'histoire au Lycée Arago et chargé du service éducatif des Archives Départementales des Pyrénées Orientales. Il est toujours la propriété de Jean Catala.
2. — Cf les études d'Antoine Moulin, *Un républicain martyr, Casimir Péret (le coup d'état à Béziers, la déportation, la mort)*, Montpellier, 1937 et de Robert Ferras, *Jean Pech de Capestang, 1852-1859*, Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier, t. XIV, Montpellier, 1971).
3. — Sylvie Vila, *L'opposition de gauche dans l'Hérault de 1830 à 1851*, D.E.S. Histoire, Montpellier, 1966, et du même auteur, Une révélation ? Les luttes populaires dans le département de l'Hérault au début de la Monarchie de Juillet 1830-1834, *Droite et Gauche de 1789 à nos jours*, Montpellier, 1975.
4. — Notamment, à Montpellier, Béziers, Lodève, Pézenas, Montagnac, Clermont l'Hérault.
5. — Des grèves importantes ont lieu à Lodève, Bédarieux, Clermont l'Hérault (Jean-Pierre Aguet, *Contribution à l'étude du mouvement ouvrier français : les grèves sous la monarchie de Juillet (1830-1847)*, E. Droz, Genève, 1954).
6. — Se reporter à la thèse de 3e cycle de Sylvie Vila, *Les milieux populaires et la République dans l'Hérault de 1815 à 1852. Mutations dans les comportements politiques*, Université de Paris, I, 1976.
7. — Le légitimiste, également élu dans le Gard, a choisi ce département. Il est remplacé par le républicain modéré Laisant (Emile Appolis, Les débuts de la Seconde République dans l'Hérault, *Revue du Languedoc*, 1948).
8. — Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Le Seuil, 1973. Pour le Bas-Languedoc, voir : Leo. A. Loubère, The emergence of the Extreme left in Lower Languedoc, 1848-1851, *American Historical Review*, L XXIII, 1968.
9. — Les termes de « socialistes » et de « communistes » apparaissent dans les rapports de police dans les années 1840. Auparavant, il y a eu des saint-simoniens à Montpellier jusqu'en 1835 relayés, à partir de 1836, par des fourriéristes. Saint-Simonisme et fourriérisme constituent surtout un socialisme de salon pour bourgeois cultivés jugé peu dangereux par l'autorité. Cependant le fourriérisme paraît avoir eu une certaine influence sur les intellectuels démocrates de Clermont-l'Hérault et de Lodève. Sur le Saint-Simonisme, on peut se reporter à Magali Schaeffer, *Le mouvement saint-simonien et son influence dans la région languedocienne*, thèse de droit, Montpellier, 1968.
10. — André-Jean Tudesq, L'élection du président de la République en 1848 dans l'Hérault, *Annales du Midi*, 1955.
11. — André Coste, *A l'origine d'un tempérament politique et religieux : les élections du 13 mai 1849 dans l'Hérault*, maîtrise d'histoire, Montpellier, 1972.
12. — Ledru-Rollin ayant choisi un autre département, une élection partielle a lieu en juillet 1849. Si le conservateur Soult l'emporte sur le socialiste Flocon, l'influence rouge s'étend dans le département : onze cantons (Agde, Bédarieux, Cette, Clermont, Lunel, Mauguio, Mèze, Olonzac, Pézenas, Saint-Chinian, Saint-Gervais) contre huit deux mois plus tôt accordent plus de 40 % de leurs voix au candidat démocrate socialiste.
13. — La Société des Montagnards de Montpellier « reconnaît la République une, indivisible, démocratique et sociale. Elle veut l'ordre dans l'Egalité, l'ordre dans la Fraternité... (Elle) a adopté la déclaration des droits de l'homme et du citoyen proposée à la Convention par Maximilien Robespierre » (*Le Montagnard*, 9 juillet 1848). En mai 1849, le Comité Central Démocratique, qui réunit socialistes et montagnards en vue des élections du 13 mai, affirme vouloir l'avènement d'une République démocratique avec toutes ses conséquences sociales ». Il énumère les libertés d'association, de réunion, de pensée, la réduction des gros traitements, le droit au travail ; la suppression des droits réunis et des octrois ; l'impôt proportionnel et progressif, le rachat par l'état des chemins de fer, mines, canaux, étangs et salins ; la création par l'état de banques industrielles et agricoles pour tuer l'usure ; la protection et le secours aux associations de travailleurs (Cité dans Huguette Martin, « Un département méditerranéen au milieu du 19e siècle et ses réactions à une crise politique : autour du coup d'état de 1851 dans l'Hérault », D.E.S. Histoire, Montpellier, 1958). Enfin, le journal montpelliérain, *Le Suffrage Universel*, se place explicitement sous le patronage de Proudhon, Louis Blanc, Pierre Leroux, Fourier. Ce journal socialiste insiste sur la fraternité que seul le socialisme peut réaliser pleinement et sur l'égalité : « Nous ne voulons pas, nous socialistes..., niveler les fortunes... mais bien les élever toutes simultanément » (*Le Suffrage Universel*, 25 mars 1851).

14. – Raymond Huard, Une structure politique ambiguë. Les sociétés secrètes quarante-huitardes dans le midi de la France, *Histoire et Clandestinité du Moyen-Age à la Première guerre mondiale*, Colloque de Privas, Revue du Vivarais, 1979. Voir également, pour le Gard, la thèse de doctorat du même auteur : *La Préhistoire des partis : le Parti républicain et l'opinion républicaine dans le Gard de 1848 à 1881*, Université de Paris IV, 1977.
15. – A Saint-Thibéry, trois placards sont affichés par des inconnus en avril 1851. Ils prennent violemment à partie les dénonciateurs des républicains désignés sous des sobriquets : « Ils sont une douzaine, que s'ils pouvaient en faire mettre en prison une quinzaine de braves patriotes, ils seraient fous de joie ». Et encore : « Braves républicains, préparons-nous à ce jour de gloire qui, bientôt, arrivera. O qu'il nous sera doux de nous venger, de voir le sang couler, les têtes rouler, de tous les brigands d'aristocrates, le notaire comme le plus mauvais sujet sera le premier attaqué, et ensuite Brignac, le chien de Vedel... ». Les textes de ces trois affiches sont reproduits dans Huguette Martin, *op. cit.*, p. 47 et 48 d'après Arch. Nat. BB 30 392 (I).
16. – Charles Seignobos, La Révolution de 1848 et le Second Empire (1848-1859), t. VI de *l'Histoire de France contemporaine* de Lavisse, Hachette, 1926 (cité dans Maurice Agulhon, *op. cit.* p. 117).
17. – M. Dessal, Le complot de Lyon et la Résistance au coup d'état dans les départements du Sud-Est, 1848, *Revue des révolutions contemporaines*, 1951.
18. – *Le Suffrage Universel*, 25 mars 1851.
19. – « Tout observateur moyen... devait se douter que la Révolution allait à une déconfiture inouïe. Il suffisait d'entendre les jappements de triomphe dénués de toute modestie avec lesquels ces Messieurs les démocrates se félicitaient réciproquement des effets miraculeux du 2 mai 1852... La faiblesse avait trouvé, comme toujours, son salut dans la croyance aux miracles, elle s'imagina avoir triomphé de l'ennemi parce qu'elle l'avait exorcisé en imagination et elle perdit toute compréhension du présent... » (K. Marx, le 18 brumaire de Louis Bonaparte dans : *Les luttes de classes en France (1848-1850) – Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Editions Sociales, 1948, p. 176-177).
20. – Eugène Ténot *La province en décembre 1851. Etude historique sur le Coup d'Etat*, Paris, 1868, a consacré les pages 151 à 185 de son chapitre cinq à la résistance au coup d'état des républicains de l'Hérault. Les trois études d'ensemble consacrées à l'Hérault face au coup d'état ont pour auteurs : Emile Appolis, La résistance au coup d'état du 2 décembre 1851 dans l'Hérault, *Actes du 77e congrès des Sociétés Savantes de Grenoble*, Paris, 1952, Huguette Martin, *op. cit.*, et Sylvie Vila, *op. cit.*
21. – S. Vila, *op. cit.*, p. 689.
22. – Sont ainsi emprisonnés les avocats Stanislas Digeon, Oscar Gervais, Eugène Lisbonne, les anciens sous-commissaires de 1848 (c'est à-dire sous-préfets) de Lodève (Marcel Atger) et de Saint-Pons (Ronzier-Joly) cf. Louis J. Thomas Montpellier en 1851. Le coup d'état du 2 décembre, *Monspeliensia*, t. I., fasc. 3, 1933 et du même : Montpellier en 1852, Ibidem, t. II., fasc. 1, 1935.
23. – Ces hommes viennent des villages environnants (Boujan, Cazouls, Magalas, Nissan, Pouzolles, Puimisson, Servian, Villeneuve-les-Béziers). Après le feu qui les décime, certains insurgés se mettent en devoir de construire des barricades bientôt enlevées par une charge de cavalerie. De nombreuses arrestations sont opérées.
24. – Les rouges de la ville reçoivent ainsi le renfort de ceux de Castelnau-de-Guers, Caux, Montblanc, Nézignan-l'Evêque, Saint-Thibéry et Alignan-du-Vent. Il n'y a pas de bataille rangée (Guillaume Lauribel, *Pézenas et le coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte*, Pézenas, 1960).
25. – La nouvelle municipalité manifeste des préoccupations sociales en faisant distribuer du pain aux ouvriers nécessiteux et en appuyant les revendications salariales ouvrières auprès des patrons des manufactures.
26. – Cf. S. Vila *op. cit.* p. 710 ; M. Agulhon *op. cit.*, p. 194 et R. Huard, Les sociétés... art. cit. p. 319.
27. – Arch. Nat. B B 30 424.
28. – Deux seront exécutées à Béziers, celles de Cadellard et de Laurent.
29. – Cf l'analyse de Gérard Cholvy, *Religion et société au XIXe siècle : le diocèse de Montpellier*, Lille, Service de reproduction des thèses 1973 p. 723 à 727.
30. – Aux 958 cultivateurs, on peut ajouter plus de 500 ouvriers dont 303 ouvriers du textile.

31. — Cf la carte « Répartition géographique des victimes du 2 décembre 1851 ». Un état des détenus, en prison entre le 16 et le 20 mars 1852, alors que les embarquements pour l'Algérie ont déjà commencé, confirme l'inégalité géographique de la répression. Il y a 83 détenus à Montpellier, 10 à Lodève, 142 à Bédarieux, 324 à Béziers, 77 à Saint-Pons, 64 à Saint-Chinian, 14 à Agde (détenus de Bessan et de Marseillan), 346 à Pézenas, 263 au Fort Brescou d'Agde (Arch. Dép. Hérault 39 M 143).
32. — L'Hérault donne 60 336 oui et 14 317 non mais il y a plus de 38 % d'abstentions. Par arrêté préfectoral du 17 décembre 1851, le vote est ajourné dans 16 communes de l'arrondissement de Béziers : Abeilhan, Aumes, Bassan, Bédarieux, Bessan, Capestang, Castelnau-de-Guers, Corneilhan, Lézignan-la-Cèbe, Magalas, Marseillan, Montblanc, Puimisson, Quarante, Roujan et Saint-Thibéry. Mais cet arrêté n'est pas suivi d'effet et le plébiscite a lieu dans ces communes réputées suspectes. Des communes très républicaines ont donné des résultats, très favorables au « oui » : fraude ou terreur ? Ont voté « non » : Montpellier et Pignan où les légitimistes sont très influents, et douze communes républicaines : Baillargues, Gigean, Frontignan, Cette, Marseillan, Montagnac, Puisserguier, Villespassans, Agel, Oupia, Prémian et Riols.
33. — Arch. Dép. Hérault 15 M 9.
34. — Ibid. 39 M 161.
35. — M. Villemagne, *Événements politiques à Saint-Thibéry (Hérault) — en 1851-1852*, Saint-Pons, 1903. Cette brochure, qui est la propriété de Pierre Barbazan à Saint-Thibéry, nous a été communiquée grâce à Justine Soulié de Saint-Thibéry également.
36. — Voir les tableaux 1 et 2.
37. — L'arrière grand-père de l'auteur, mercenaire espagnol au service du Roi de France, s'est installé à Saint-Thibéry en 1772 (Renseignement fourni par Pierre Barbazan, lointain cousin de Jean-Pierre Singla).
38. — Le fournier du village fait cuire le pain que les villageois lui apportent au four banal.
39. — Maurice Agulhon, *op. cit.*, p. 237.
40. — Voir ci-après l'article de Claire Torreilles.
41. — D'autres déportés de Saint-Thibéry, dont les conditions de séjour sont par ailleurs identiques, étudient dans des « écoles » où enseignent des instituteurs soumis aux mêmes condamnations.
42. — Cf. Guy Thuillier et Vincent Wright, Pour l'histoire du coup d'état une source à exploiter : les dossiers des pensionnés du 2 décembre 1851, *le Mouvement Social*, n° 94, janvier-mars 1976.
43. — Dans la sous-série F 15 des Archives Nationales, 11 cartons contiennent les demandes de pension des victimes héraultaises du 2 décembre (cf. G. Thuillier et V. Wright, art. cit.). Il y a là un passionnant objet d'étude qui n'a pas encore trouvé son historien.
44. — Nous avons pu retrouver la trace, quelques années après le coup d'état, d'un compagnon de J.P. Singla, Alexandre Almairac. Un rapport de police, en date du 26 mars 1857, précise que ce républicain, arrêté en 1851 avant le coup d'état comme auteur présumé de placards séditieux, a été condamné à la déportation puis grâcié le 3 février 1853. Mis en surveillance à son retour, il n'en tient pas moins des propos « injurieux » contre Napoléon III. Le rapport précise que malgré sa grâce il « ne s'est montré nullement reconnaissant » (sic) ce qui lui vaut une nouvelle arrestation le 20 mars 1854. Libéré par la suite, sa conduite est à nouveau jugée « répréhensible » en 1857. Pourtant la vigueur des idées politiques d'A. Almairac ne paraît pas être le produit d'une situation professionnelle difficile car il possède alors un commerce de vins (Arch. Dép. Hérault 39 M 162).
45. — Emile Appolis, Un démocrate social sous la Seconde République : Marcel Atger sous-commissaire à Lodève (16 mars-13 avril 1848), *Actes du 87e Congrès National des Sociétés Savantes*, Poitiers, 1962.
46. — Voir la « Liste alphabétique des pensionnés de l'Hérault comme victimes du coup d'état du 2 décembre 1851, Béziers, 1883 (Extrait du *Bulletin des Lois* du 11 novembre 1882). Il est facile de voir que le nombre des pensionnés est très inférieur à celui des victimes. Pour St-Thibéry par exemple 51 personnes seulement sont pensionnées.

**Tableau 1 : HABITANTS DE SAINT-THIBÉRY CONDAMNÉS A LA DÉPORTATION EN ALGÉRIE
PAR LA COMMISSION MIXTE DE L'HÉRAULT**

(Sources : Arch. Dép. Hérault 39 M 161, M. VILLEMAGNE, *op. cit.* et *Le Moniteur Universel* du 4 février 1853).

Nom et Prénom	Age	Lieu de Naissance	Profession	Situation de Famille	Décision de la Com. Mixte	Sort du condamné après son passage devant la commission mixte
ALBE Louis	51 ans	Servian	Meunier	Marié 5 enfants	Algérie +	Parti sur « le Requin » le 25 avril 1852. Grâcié le 3 février 1853.
ALMAIRAC Alexandre	21	St-Thibéry	Fabricant de chandelles	Marié	Algérie +	Parti de Cette le 10 juin 1852 Grâcié le 3 février 1853.
ASTRUC Alexis	34	Caux	Propriétaire	Marié 2 enfants	Algérie —	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 6 août 1854. Surveillance le 15 août.
BARBAZAN Louis	34	St-Thibéry	Cultivateur	Marié 3 enfants	Algérie +	Parti sur « le Requin ». Grâcié le 3 février 1853.
BELAMAN Célestin	26	"	Fabricant de lie	Marié 1 enfant	Algérie —	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 8 décembre 1852.
BELAMAN Jacques	38	"	Cultivateur	Marié 3 enfants	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 3 février 1853.
BERARD Jacques dit Décard	40	"	"	Marié 3 enfants	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 3 février 1853. <i>Mort en déportation</i>
BIAU Louis	27	"	Cafetier	Marié 2 enfants	Algérie —	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 8 juin 1853
BOUSQUET Louis	20	"	Cultivateur	Célibataire	Algérie +	Parti sur « Le Requin ».
BOUSQUET Pierre	46	"	"	Marié 3 enfants	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 3 février 1853. <i>Mort en déportation</i>
CARRIE Dominique (ou César)	?	"	"	?	Algérie +	Grâcié le 3 février 1853.
CAUVET François	?	Caux	"	Célibataire	Algérie +	Parti de Cette le 10 juin 1852. Surveillance le 8 juin 1853

Nom et Prénom	Age	Lieu de Naissance	Profession	Situation de Famille	Décision de la Com. Mixte	Sort du condamné après son passage devant la Commission Mixte
CAVILLE Joachim	?	"	"	Célibataire	Algérie +	<i>Contumax</i> . Parti de Cette le 10 juin 1852. Surveillance le 28 janvier 1854
CHALLIES Etienne	26	St-Thibéry	"	Marié 1 enfant	Algérie —	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 8 décembre 1852.
CHALLIES Jacques	28	Florensac	"	Marié	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 6 août 1854.
CROS Philippe	41	St-Thibéry	Fabricant de crème de <i>tartre</i>	Marié 3 enfants	Algérie —	Parti sur « L'Eclaireur » le 26 avril 1852. Grâcié le 3.2.53. <i>Mort en déportation</i> .
DECOR Etienne	32	?	Cultivateur	Marié	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 28 janvier 1854.
DEVES Pierre	54	St-Thibéry	Instituteur	Célibataire	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 3.2.53. <i>Mort en déportation</i> .
ESPEROU Christol	33	"	Cultivateur	Marié 3 enfants	Algérie +	Parti sur « L'Eclaireur » le 8.11.52. Grâcié le 3 février 1853.
ESPEROU Frédéric	34	Bessan	Pêcheur	Marié 2 enfants	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 3 février 1853.
FULCRAND Ferdinand	28	St-Thibéry	Cultivateur	Marié 3 enfants	Algérie +	<i>Contumax</i> . Parti de Cette le 10 juin 1852. Surveillance le 28 janvier 1854.
FULCRAND Jean	31	"	"	Marié 3 enfants	Algérie —	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 30 décembre 1854.
GALZY Firmin	30	Pézenas	Meunier	Marié 1 enfant	Algérie —	Peine remise par décision du commissaire du gouvernement le 3 avril 52.
GARENC Etienne	37	St-Thibéry	Cultivateur	Marié 1 enfant	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 30 décembre 1854.
GARRIGUES Louis	38	"	"	Marié 1 enfant	Algérie —	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 3 février 53. <i>Mort en déportation</i> .
JOUGLA Jean-Pierre	34	?	?	Marié 1 enfant	Algérie —	Parti de Cette le 10 juin 1852. Grâcié le 12 janvier.

Nom et Prénom	Age	Lieu de Naissance	Profession	Situation de Famille	Décision de la Com. Mixte	Sort du condamné après son passage devant la Commission Mixte
JOUGLA Philippe	36	St-Thibéry	Cultivateur	Marié 3 enfants	Algérie –	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 13 août 1853.
JULLIEN Jean	51	”	”	Marié 4 enfants	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 8 février 1853.
JULLIEN Fils Emile	26	”	”	Marié 1 enfant	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Internement dans l'Aude le 6 août 1854.
MARAVAL Barthélémy	?	St-Thibéry	Menuisier	?	Algérie +	Grâcié le 29 décembre 1852.
MARAVAL Jean	42	”	Cultivateur	Marié 2 enfants	Algérie –	<i>Contumax</i> . Interné en octobre 1852. Grâcié le 12 Janvier 1853.
MENARD Léopold	48	”	Propriétaire	Marié 1 enfant	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 8 décembre.
MILLIE Noël	23	Béziers	Marchand drapier	Célibataire	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 3 février 1853.
MONTHAULON Jacques	47	St-Thibéry	Maréchal-ferrand	Marié 3 enfants	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 3 février 1853. <i>Mort en déportation.</i>
MONTHAULON Séverin	33	”	Cultivateur	Veuf	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 28 janvier 1854. <i>Mort en déportation.</i>
OLIVIER Camille	58	”	Propriétaire	Marié	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Expulsion le 15 août. Grâce entière le 18 décembre.
PEPY Guillaume dit le Maigre	?	”	Cultivateur	Marié 4 enfants	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Internement dans l'Aude le 6 août 1854.
PISTRE Jean-Pierre	41	”	Maréchal-ferrand	Marié 2 enfants	Algérie –	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 3 février 1853.
RECH Pierre	41	”	Cultivateur	?	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 16 août 55. Affranchi provisoirement le 7 mai 59.
REVEILLE Jean	?	”	?	?	Algérie +	?

Nom et Prénom	Age	Lieu de Naissance	Profession	Situation de Famille	Décision de la Com. Mixte	Sort du condamné après son passage devant la Commission Mixte
RIBES Mathieu	59	"	Journalier	Marié 3 enfants	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 3 février 53. <i>Mort en déportation.</i>
SICARD Etienne	51	Pailhès	Propriétaire	Veuf	Algérie —	Parti sur « L'Eclaireur » le 8 mai 52. Grâcié le 3 février 53. <i>Mort en déportation.</i>
SILHOL François	22	St-Thibéry	Cultivateur	Célibataire	Algérie —	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 28 janvier 1854.
SINGLA Jean-Pierre	21	"	Marchand de bois et charbon	Marié	Algérie +	Parti de Cette le 10 juin 1852. Grâcié le 3 février 1853.
SIRE François dit Manchon	40	Caux	Journalier	Marié av. enfants	Algérie —	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 3 février 1853.
SOULAGNES Adrien	28	St-Thibéry	Propriétaire	?	Algérie +	<i>Contumax.</i> Grâcié le 29 décembre 1852.
VIDAL Joseph dit le Bègue	28	"	Cultivateur	Marié 3 enfants	Algérie +	Grâcié le 29 décembre 1852.
VIDAL Mathieu	48	"	Fabricant de crème de tartre	?	Algérie +	Parti sur « Le Requin ». Grâcié le 2 mars 53. <i>Mort en déportation.</i>
VIDAL Pierre dit le Rouleur	27	"	Cultivateur	Marié 2 enfants	Algérie —	Parti sur « Le Requin ». Surveillance le 13 août 1853.

**Tableau 2 : HABITANTS DE SAINT-THIBERY EMPRISONNÉS A PÉZENAS LE 16 MARS 1852
ET NON CONDAMNÉS A LA TRANSPORTATION EN ALGÉRIE**

(Sources : Arch. Dép. Hérault 39 M 143 et M. VILLEMAGNE, *op. cit*)

NOM et PRÉNOM	PROFESSION	DATE DE LIBÉRATION
BOUSQUET Etienne	Cultivateur	?
BOUTY Gabriel	"	?
DEVIC Philippe	?	?
DONADIEU Charles	Cultivateur	?
DURAND Louis	Cafetier	?
FULCRAND Jean dit Labaume,	Propriétaire	?
FULCRAND Pierre	"	?
GARRIGUES Guillaume	?	?
GARRIGUES Jacques	Cultivateur	Mis en liberté par la Commission mixte le 20 mars 1852.
JEAN Baptiste	?	?
JOUGLA Antoine	?	?
JOUGLA Jean	?	?
JOUGLA Joachim	Cultivateur	Mis en liberté par la Commission mixte le 20 mars 1852.
JOUGLA Joseph	"	?
RECH Jacques	"	?
RECH Jacques dit Tambour	Garde-champêtre	Mis en liberté par la Commission mixte le 20 mars 1852.
RIBES André	Cultivateur	Mis en liberté par la Commission mixte le 23 mars 1852
RIBES Jean	Journalier	Mis en liberté par la Commission mixte le 20 mars 1852.
VIDAL Pierre dit Quédounqué	?	?
VIE Jean	Cultivateur	Mis en liberté par la Commission mixte le 20 mars 1852.

Je b, au bon ban sur le 5 jette' gauche. Sans. Montis; son rem. the
 frappé a la porte je me suis levé se suite; au crigue, un aillage' git
 voutit q'elque chose de illa, je me suis allé a l'acroye' je m le garco
 champagne le nomme' l'annee ce gnapotte, git tenait la main a la poigne
 (ce la porte, il ly à vît dres jancarine. it se tot la tou lantoir de
 la chajon; je lui des l'annee je me suis au prise' d'aler a la porte q'il
 l'entue (dans la rue par me l'annee) de moment que j'ai ouvert la porte
 un jecionnaire il m'a empêché de sortir, alors je suis allé au l'age
 d'aler ouvrir a la porte q'il tombet sur le grandcham; de moment que
 j'ai eu vît la porte, alors sont rentré et on m'a mis: amellieux de la
 l'annee; et parou le bon de chomains, les janderness avec la crasse de son
 fust on m'empêchent par derrière, un medigan a l'apine on vout à d'ondra l'annee.
 brigant entrer par laque. De l'annee, j'arrive a la l'annee de suite rentré.
 le l'apostrophe du bon de l'annee; l'annee au me disant l'annee vous apostrophe
 je me jette l'annee Jean pierre; alors medit vous gravet pa de l'annee, qui ruit
 s'endit l'annee que mont que nous. le l'apostrophe demande l'annee l'annee pour me l'annee
 on me l'annee rien l'annee; le l'apostrophe medit l'annee j'entant j'annee avec les
 autre, moi de suite je suis allé a vît l'annee; il ly à vît l'annee
 l'annee, para l'annee, l'annee de masse, l'annee l'annee; autout l'annee l'annee

LIVRE DE SEPT TRANSPORTÉS POLITIQUES DE 1852

- P1 Le 4 en tombant sur le 5 du mois de juin, j'allais coucher dans mon lit. Sont venus me frapper à la porte. Je me suis levé de suite en craignant un étranger qu'il voulut quelque chose de moi. Je me suis mis à la croisée. J'ai vu le garde-champêtre le nommé Léon de Gragnote qu'il tenait la main à la poignée de la porte. Il y avait deux gendarmes et 20 soldats tout autour de la maison. Je suis descendu. Je me suis empressé d'aller à la porte qui tombe dans la rue pour me sauver. Du moment que j'ai ouvert la porte, un factionnaire il m'a empêché de sortir. Alors je suis été obligé d'aller ouvrir à la porte qu'il tombait sur le grand chemin. Du moment que j'ai ouvert la porte, alors sont rentrés et on m'a mis au milieu de la colonne. Partout, le long du chemin, les gendarmes avec la crosse de son fusil, on me poussait par derrière en me disant : « A Cayenne, on vous en donnera, canaille, brigand, voleur, partageux du bien ». J'arrive à la Commune (1). De suite rentré, le capitaine du 45e de ligne se lève en me disant : « Comment vous appelez-vous ? » « Je m'appelle Singla Jean-Pierre ». Alors, me dit : « Vous n'avez pas de couteau ? » J'ai répondu brusquement que non. Le capitaine commande deux soldats pour me fouiller. On m'a trouvé rien sur moi. Le capitaine me dit brusquement : « Passez avec les autres ». Moi, de suite, je suis allé avec les autres. Il y avait Jougla, Cauvet, Cavaillé, Mas de masse, Ferdinand Fulcrand. Au bout d'un quart d'heure après, il est arrivé Almairac. Nous avons resté là deux heures debout sans pouvoir parler. La Mère de Mas, il est monté pour lui porter un bouillon pour le remettre. On ne voulait pas qu'il monte. Enfin, à force de se soumettre ou pleurer, il est venu au bout de ses affaires. Il est monté à la Commune, accompagné de deux soldats pour l'accompagner à son fils. Son fils lui répond brusquement à sa mère en lui disant : « Ce n'est pas de bouillon qu'il me faut. Il me faut du pain et du vin. Ce n'est pas de la tisane que je veux ». Au bout de 20 minutes environ un peu plus, le capitaine nous demande si nous connaissions pas le nommé Mas pour être de la Société secrète. Nous lui (avons) répondu que des sociétés, nous n'en connaissions aucune. Alors, il nous a répondu qu'il allait l'envoyer à sa maison. Nous autres, nous y avons répondu : « Tant mieux. Nous en sommes contents ». Au bout de 5 minutes, on le fait partir pour sa maison. Nous voilà partis pour aller à la tour (2) de notre pays. On nous a accompagnés au milieu de toute la troupe. En passant au milieu de la place, il y avait 4 ou 5 individus qui ont ri de nous. Mais enfin, on les connaît. On nous fait monter à la tour et on nous ferme la porte et on nous met un factionnaire à la porte, un autre à la porte d'en bas, un dessous la fenêtre pour nous empêcher de voir passer le monde. Je vous dirai que je n'avais pas de tabac pour fumer. J'ai vu passer mon cousin, le « Poussot ». Je me suis mis à la fenêtre pour lui dire qu'il aille trouver mon épouse pour m'en faire porter. Le brigadier de gendarmerie, / qu'il se promenait sur le plan, il dit au factionnaire : « S'il se met (3) encore pour une autre fois, faites feu sur lui. S'il ne veut pas fumer de tabac qu'il fume de merde. A Cayenne, on lui en donnera du tabac ». Le plus fort qu'on nous a fait dans notre pays, c'est de nous empêcher de voir passer nos enfants. Il y avait ma cousine qu'il m'a porté mon petit fils. On l'a empêché de s'approcher de la tour. On l'a fait retirer. Au bout d'un quart d'heure après, ma femme, et la femme de Jougla, et la femme d'Almairac, et la femme de Cauvet, et la sœur de Ferdinand, et la sœur de Cavaillé, sont venues nous
- P2
- P3

apporter un bouillon et des fardes pour partir et un peu d'argent pour faire notre route. Nous avons eu le bonheur de rester cinq minutes ensemble. Les gendarmes sont venus avec une poignée de chaînes pour nous enchaîner. On nous a enchaînés de trois en trois. J'étais enchaîné par le cou avec Jouglà et Almairac. De suite descendus sur le plan de l'Eglise, il y avait une quantité de femmes qui pleuraient, des autres qui riaient, mais enfin on les connaît. On nous a fait traverser le village au milieu de la troupe tout en battant la marche. Je suis passé au devant de la porte de mon frère. Sa femme était à la fenêtre. Elle se mit à sauter. J'ai continué ma route. Je suis passé au devant de la porte de ma sœur. Elle se mit à pleurer en disant : « Adieu mon frère. Je ne te verrai plus. Tu vas rejoindre mon mari. Adieu, adieu ». Et nous avons continué notre route. Tout le temps de la route, du moment qu'on ne marchait pas / au pas des soldats, on nous voulait pointer avec l'épée. Nous sommes arrivés à Lézignan de l'Evêque (4). Il y avait des amis qui ont voulu nous toucher la main en disant : « Nous les reverrons plus ». Les gendarmes et les soldats (les) ont empêchés de s'approcher de nous pour nous toucher la main. On nous a crié de loin : « Adieu mes amis, adieu ». Nous sommes arrivés à Pézenas. On nous a conduits devant la porte de la prison. Les soldats se sont retirés et les gendarmes (aussi). On nous a fait descendre par des escaliers très obscurs et très étroits. En descendant, je dis en moi-même : « On nous va mettre dans les cachots ». Nous sommes arrivés au bout des escaliers, nous sommes été dans une cour. Dedans la cour, nous avons rencontré un nommé Jullien Abbé, un autre de Lézignan-de-l'Evêque. Alors nous sommes consolés les uns avec les autres. Le matin, il est venu le géôlier nous porter la moitié d'un pain pour chacun et un quart de vin par homme et nous dit : « Mon pauvre ami, vous voilà des vivres pour toute la journée ». Le soir vient, on nous fait monter dans une chambre assez grande. Quand nous sommes rentrés dans la chambre, on nous a donné 2 livres de paille pour chacun pour coucher. Nous sommes couchés. Nous avons pas pu dormir de toute la nuit. Le lendemain, à 8 heures, on nous a fait descendre dans la cour. La sœur, il est venu nous porter de la soupe en nous disant : « Vous n'avez plus rien jusqu'à ce soir ». Dans la journée, mon épouse est venue nous voir. Il n'a pas pu rentrer sans avoir un billet de la commune. Alors, il m'a fait passer mon petit fils par un trou de la / porte qui tombait dans la maison du géôlier. 10 minutes après, mon épouse, il est rentré, pour venir me voir et pour m'embrasser. On l'a laissé que 20 minutes avec moi. Le soir, est venue la sœur. Il est rentré pour nous porter des fèves pour notre souper. Personne n'a pas voulu en manger. Nous les avons mis dans les lieux (5). Le lendemain matin à quatre heures, nous avons entendu un grand bruit au devant de la porte. Un gendarme il est rentré en disant : « Vous êtes prêts, canailles ? » Nous lui avons répondu que oui. « Alors, venez ici ». Nous sommes approchés de lui pour nous mettre la chaîne au cou. En me mettant la chaîne à moi, je lui ai dit : « Prenez garde que vous me serrez trop ». Alors, lui me répond brusquement : « Ce n'est pas assez serré pour des brigands. On devrait vous laver la tête avec du plomb ». Nous sommes sortis de la prison. Quand nous sommes été sur le plan (6), Almairac a voulu demander où nous allons à Cette ou à Béziers. Les gendarmes lui ont répondu : « Ça ne vous regarde pas ». Lui, a voulu encore parler, le brigadier il est venu, il a dit : « Qui est celui-là qui parle ? ». L'autre gendarme lui a dit : « Celui-là qui veut faire son rebelle ». Le brigadier lui répond : « Foutez-lui un coup de carabine ». Malgré ça, nous sommes partis pour Béziers. J'étais enchaîné avec Jouglà et avec celui de Lézignan. Quand nous sommes été à la route qui vient pour aller à St Thibéry, il est venu un gendarme à grand train monté sur son cheval. Il a dit au nôtre : « Il faut lâcher celui de Lézignan ». Alors, sont descendus du cheval, sont venus lui ôter la chaîne et on m'a dit à moi : « Prenez la chaîne de l'autre à la poche ». Je suis / été obligé de porter la chaîne de l'autre à la poche. Nous avons continué notre route. Nous arrivons à La Roque. On nous fait rentrer dans l'auberge tout enchaînés. Pour nous mettre à table, il fallait se traîner les uns avec les autres. Pour s'asseoir, ça nous a été pénible un peu. Nous avons demandé pour nous faire ôter les chaînes. On nous a dit qu'il fallait les porter jusqu'à l'Afrique. Nous sommes été obligés de déjeuner avec la chaîne au cou. Quand nous avons eu déjeuné, les gendarmes de La Roque sont venus. Les autres nous ont ôté les chaînes et on nous a mis les autres. Quand nous sommes été sortis de l'auberge, nous avons rencontré (illisible) avec la fille de Larlange qui allait chercher des cerises. On nous a embrassés en nous disant : « Adieu mes amis, adieu ». On nous a suivis par derrière en pleurant. Quand nous sommes été à Boujan, alors on nous a quittés. Il y avait des hommes qui travaillaient. Les pauvres femmes se sont mis à crier à haute voix : « Ce n'est pas des voleurs. Vous pouvez aller toucher la main ». Les hommes sont venus nous donner

- une poignée de main. De là, nous avons continué notre route pour Béziers. Nous y sommes arrivés. Quand nous sommes été sur le marché du blé (7), nous avons rencontré Coulondre, à la (illisible). Coulondre, il est venu nous toucher la main tout en pleurant et l'autre se mit à rire. Nous sommes arrivés à la porte de la prison. Nous avons rencontré la femme de Réveille et sa belle-mère qu'ils étaient assis toutes les deux au devant de la porte qu'ils pleuraient de nous voir rentrer dans la prison
- P7 et en même temps, ils attendaient de rentrer pour aller voir / son mari qui y était. Nous sommes rentrés dedans. On nous a ôté les chaînes. On nous a fait rentrer dans un bureau pour nous fouiller et, en même temps, on nous a pris le couteau pour le couper au milieu. Quand on nous a eu coupé le couteau, on nous a fait rentrer dans un cachot. Et là, nous étions très mal. Le soir est venu. Les sœurs sont venues nous porter de la soupe, des petits pois qui, dans un canon de fusil, auraient tué un homme de 50 pas. Avant de manger la soupe, on nous faisait mettre à genoux pour dire la prière. Ce n'est pas encore ça qui nous portait de la peine pour dire la prière, c'est le tabac qu'on nous portait que deux sous, on nous en faisait payer quatre, du vin qu'on vendait deux sous le litre, on nous faisait payer 5 sous le litre. Le lendemain, mon épouse est venue me voir et il m'a apporté des vivres pour l'amour de ne pas mourir de faim. Il a été obligé de quitter mon fils à la maison, sans têter de toute la journée. Ça m'a fait bien de la peine d'être obligé de partir pour la terre d'exil sans pouvoir embrasser mon petit fils. Avant de nous quitter avec ma femme, nous sommes embrassés de bon cœur. Le lendemain matin, nous sommes levés de bon matin qu'on ne pouvait pas dormir, nous étant couchés sur les planches. A côté de nous, il y avait le baquet qu'on y faisait toutes les ordures dedans. Nous avons passé la journée comme nous avons pu. Le soir, il est venu un sergent nous dire : « Il faut vous tenir prêt pour demain. Il vous faut partir pour aller à Cette ». /
- P8 Enfin, nous avons passé la nuit en pleurant ou en riant. Le lendemain matin à 5 heures, on entendait au devant de la prison un grand bruit par la troupe et par la cavalerie. A sept heures, sont venus nous ouvrir la porte en nous disant : « Dépêchez-vous, foutez » ! Nous sommes sortis de là, nous sommes rentrés dans une cour. Là, nous sommes été trente huit pour partir pour Cette. Là on nous a mis une corde au poignet de deux en deux. Nous sommes sortis. Quand nous sommes été dehors, dans la rue, il y avait une foule de soldats d'infanterie et une foule de hussards rouges à cheval et sans oublier les gendarmes (et le) commissaire de police. Il y avait un commissaire gros qui portait à chaque main un pistolet. Le lieutenant-colonel des hussards rouges, il a fait charger les armes au devant de nous. On nous a mis au milieu de la colonne. Il y avait de pauvres femmes qui pleuraient et qui voulaient nous suivre. On les empêchait de s'approcher de nous en disant : « Si on s'approche, faites feu » !. On faisait renfermer les personnes qui étaient aux croisées pour nous voir passer. Nous sommes arrivés au Pont rouge. On nous a mis dans un salon, pour attendre le bateau pour partir. La femme d'Almairac et la sœur de Cavaillé sont venues nous voir. Mais on nous a fait parler par moyen d'un grillage de fer qui nous séparait. Là, la femme d'Almairac il m'a remis 15 francs que mon épouse lui avait donnés pour moi. Au bout d'un quart d'heure après, le bateau
- P9 il a été prêt à partir. On nous a fait mettre la corde au / poignet comme d'habitude. On nous a mis en bas du bateau de poste avec 30 soldats et des gendarmes pour nous garder et encore il y avait 10 hussards à cheval tout le long du canal de peur qu'on se jette à l'eau pour se sauver. Nous arrivons à Villeneuve. Le monde voulait nous toucher la main. On ne pouvait pas. Nous sommes partis. Nous arrivons à Portiragnes. Du moment qu'on allait partir, j'ai vu la fille de ma sœur, la petite Annonette. Elle se mit à crier : « Mon oncle ! Je veux venir voir mon père ». J'y ai dit : « Non ma petite, va-t-en à ta tante ». Elle me répondit tout en pleurant : « Si vous voyez mon père, embrassez-le pour moi ». Ça m'a frappé le cœur et ça m'a fait pleurer. De là, nous sommes partis pour Agde. Nous sommes arrivés à Agde. On nous a fait passer dans la ville. En traversant la ville, il y avait beaucoup de personnes qui riaient de nous et d'autres qu'il pleurait de me voir passer pour aller m'embarquer à l'Afrique. Je les connais tous, celui qui pleurait et tous ceux qui riaient. Nous sommes arrivés au pont de la route de Marseillan. Nous avons embarqué dans un autre bateau de poste. Là, on nous a donné permission de boire un litre de vin en route dans le bateau. Nous sommes arrivés au pont des Onglous. J'ai rencontré la fille de Jeannotte qui ramassait de l'herbe du canal. Elle se met à pleurer en me voyant entre les mains des gendarmes. Moi j'y répondis : « N'aie point peur. Nous n'avons pas tué, on nous tuera pas ». Les gendarmes sont venus nous fermer la croisée pour l'amour de ne rien voir.

- P12 Quand on a vu tant de monde qui ont pleuré de nous voir embarqués, un gendarme, il est venu nous faire descendre dans l'écurie où on met les moutons ou les bœufs. Le gendarme, on le connaît. C'est un nommé Bellamant de St Thibéry. Nous sommes rentrés là dedans sans rien dire, mais ça m'a pas empêché de lui dire notre mot à Bellamant. Nous sommes partis de Cette le 10 juin 1852.
- Voici le passage sur mer. Le vapeur, il est parti à une heure précise dedans le port. Quand nous sommes été une heure dans la mer, il y avait un nommé Monsieur Izoird de Saint Chinian qu'il a commencé de jeter par en haut et par en bas. Moi, de le voir jeter, j'ai fait comme lui et puis après les uns après les autres. Là, nous nous étions tous l'un sur l'autre, nous étions tous pleins de vilagne (8). Nous étions aussi couchés tous les uns sur les autres. Le lendemain, nous étions un peu tranquilles de la mer. Vers les 10 heures du matin, nous sommes rentrés dans le Golfe du Lion. Là nous avons recommencé le même train, tous pour vomir. Nous étions tous comme déjà morts parce que la mer était très mauvaise. Quand nous avons eu passé le Golfe du Lion, la mer a été très tranquille. Nous sommes tous revenus comme quand on met l'huile à une lampe. Là, celui qui a voulu manger, il a mangé. Pour moi, je n'ai pas pu manger. Je me suis fait faire une tasse / de tilleul. Ça m'a coûté 50 centimes. J'en ai pris deux, ça m'a coûté un franc. Enfin le soir est venu, on nous a porté de bon fricot pour manger. Pour moi, je voulais essayer de manger, je n'ai pas pu et il y avait beaucoup de bon nombre qui ne pouvaient pas manger. J'ai pris une autre tasse, encore 50 centimes de plus. Le lendemain, nous sommes passés entre l'île de Mahon et entre l'île de Majorque. Là, entre ces deux îles, la mer était bien tranquille. On nous a apporté de fromage pour notre déjeuner et un quart de vin pour chacun et il y (en) avait beaucoup qui ont mangé et pour moi je n'ai rien mangé. Je suis été obligé de prendre une autre tasse et une tasse de café pour me soutenir. Ça m'a coûté, entre les deux tasses, 80 centimes. Nous sommes arrivés à midi. Pour dîner, on nous a apporté une bonne soupe de viande de bœuf. Je voulais essayer de prendre un peu de bouillon pour me remettre. De suite avoir pris ce bouillon, j'ai commencé de redoubler de vomir tout ce que j'avais pris. Je suis été obligé de prendre une autre tasse de tilleul, encore 50 centimes de plus à payer. Je vous dirai que je suis été bien tranquille quand il est venu vers le soir à 5 heures que nous avons commencé d'apercevoir la terre d'Afrique. Le capitaine nous a dit : « Mes enfants, ne vous inquiétez pas, nous serons bientôt à Alger ». Quand nous avons eu marché encore deux heures après, nous avons aperçu la ville..... /
- P16 Le premier jour que nous sommes arrivés à 2 heures de l'après-midi, voilà qu'il est rentré quatre ou six gendarmes avec des agents de police (9). Et puis après, il y avait les secrétaires du gouvernement général. Il y avait le capitaine Monzan et toute la boutique. On a commencé de nous appeler les uns après les autres pour nous demander si nous voulions travailler et pour nous tirer notre signalement et pour nous toiser. Le premier qui est passé c'était Abbé, de Caux. On lui a demandé s'il voulait travailler. Il lui a répondu que non, que pour de travail n'en voulait point. Enfin, sont arrivés à moi. Je suis rentré de suite. On m'a appelé par un autre nom. J'ai dit : « Prenez garde que ça n'est pas mon nom ». « Alors, comment vous appelez-vous ? » « Je m'appelle Singla Jean-Pierre ». Ils m'ont demandé : « Quelle profession faites-vous ? » « Je fais la profession de marchand de bois et charbon ». Ils m'ont demandé combien je pouvais gagner par jour. Moi j'ai dit que je gagnais 6 francs par jour. Ils m'ont demandé si j'étais marié. Je lui ai dit que oui. Ils m'ont demandé si j'avais de famille. Je lui ai dit que j'en avais un. Ils m'ont demandé si je voulais travailler. Je lui ai dit : « De quel travail ? Pour piocher la terre ? » Je lui ai dit que non pendant trois fois. Si on voulait me faire travailler qu'il me fasse partir pour France, je lui travaillerais. « Votre France, il est fini pour vous autres. On vous conduira à Cayenne ou à Lambessa ». Je lui ai dit : / « Foutez-moi au diable si vous voulez ». Alors de suite un gendarme il est venu me prendre par derrière et il m'a fait passer au dessous de la toise pour me toiser et puis, après, on me dit : « Allons, retirez-vous ». Je me suis retiré au fond. Les autres sont passés après moi. Et tous nous lui avons dit la même chose. Tout ça terminé, au bout d'un moment, on nous portait le riz pour souper. Nous avons soupé comme nous a(vons) pu. A 6 heures du soir, il est arrivé le lieutenant commandant le camp Douera. Il est venu nous voir et il nous a dit : « Eh bien, mes enfants, que dites-vous ? Vous avez refusé le travail. Mes amis, je vous prie de demander à travailler pour obtenir votre liberté, autrement vous serez dans une mauvaise position ». Nous autres, nous lui avons répondu : « Nous verrons tout ça quand nous y serons si nous avons mauvaise tête ». C'était 50 hommes qui venaient de la Bourkika qu'avaient refusé le travail absolument. On nous disait : « Vous arrivez de nouveau, eh bien verrez plus tard ce que c'est de travailler à l'Afrique ». Enfin, le lendemain matin, sont venus chercher ces hommes-là

pour embarquer. Mais nous avons pas su où qu'ils allaient. Ça nous a fait bien de la peine de voir partir des pères de famille pour Cayenne ou pour Lambessa. Enfin, sont venus au bout d'un moment après pour nous dire qu'il fallait partir pour aller au camp de Douera. Nous autres, nous sommes

P18 dépêchés pour l'amour / de n'avoir pas de reproche. Voilà que la troupe arrive et les prolonge aussi pour nous prendre nos effets et en même temps de prendre les hommes malades qu'il y avait permission. Nous sommes partis de Lazaret le 15 juin à 8 heures du matin pour aller à Douera. Nous sommes partis sur la terre d'exil. Nous sommes arrivés à un village qu'on appelle Deli Ibrahim. Là, nous sommes restés une heure pour nous reposer et pour déjeuner. De là, nous sommes partis pour Douéra. Avant d'y arriver, nous avons fait une autre halte pour boire un coup. De là, nous sommes partis pour notre destination. De suite arrivés, nous avons vu un grand nombre de nos camarades qui étaient internés dans la ville. Nous voilà nous autres, on croyait que nous étions libres d'aller partout, on nous a fait rentrer dans un grand camp qui contient 4 sétérees (10) de grandeur. Là-dedans, nous sommes été 7 cents hommes. De suite, sont venus de bonne volonté nous donner une poignée de main et pour nous prendre nos effets. De suite rentrés dans notre chambre, on nous a donné un hamac, un matelas et une couverture pour nous couvrir. Enfin, pour coucher, nous étions bien. Là nous avons resté deux jours. Le troisième jour, le lieutenant il est venu, dans la chambre où nous étions, dire : « Les nouveaux arrivés, sortez dans la cour ». Nous sommes tous sortis. Quand nous sommes été tous dans la cour, il a commencé de nous dire : « Mes enfants, je sais que

P19 les gens du département de l'Hérault, vous avez / la tête chaude. Il ne faut pas écouter les autres. Il y a un départ de 50 hommes pour aller moissonner à un village qu'on appelle Castiglione tout près de la mer. Là vous serez libres. Aussi je vous engage d'y aller ». Nous nous sommes décidés d'y aller. De six que nous sommes arrivés de notre pays, nous y sommes allés 5. Il y a eu que le grand Ferdinand qui a demandé pour aller à Bône. Le lendemain matin, nous voilà partis. Avant départ, nous avons vendu notre pain qu'on croyait d'aller à trois heures de chemin comme nous avait dit le commandant. Et puis après, on croyait de rencontrer des auberges en route. Nous sommes partis le 19 juin à 7 heures du matin et nous sommes arrivés à Saint Charles à une heure. Là, nous avons mangé et bu que nous avions faim et encore plus soif que faim. Là, nous avons resté une heure à peu près. De là, nous sommes partis pour continuer notre route. De là, nous sommes arrivés à Koléah. Là nous sommes arrêtés pour boire un coup et il a commencé d'être tard et nous étions fatigués de la route. De là nous sommes arrivés à Castiglione à 7 heures du soir. Le capitaine qui commandait la colonne, il est venu nous dire : « Mes enfants, à présent vous êtes libres d'aller partout moyennant que vous rendez pour aller travailler ». Nous autres, nous sommes été contents d'avoir la liberté

P20 d'aller partout. Nous sommes allés coucher à minuit. Ça nous semblait que nous étions dans / l'autre monde après avoir tant souffert en étant dans les prisons de France. Le lendemain matin, je suis allé travailler pour Monsieur Michel. Je suis allé moissonner à la Charyba, 10 jours de là, je suis allé pour monsieur Reynaud 25 jours, chez Menier 11 jours, chez Vasseur 13 jours, chez Rougini 2 jours, chez Vesille 4 jours. Enfin, tout compté, je travaillais en tout 65 journées. De là, je suis allé travailler 2 jours pour la Commune. Je ne suis pas été payé. De là, il est venu un ordre pour aller travailler à la plaine Mitidja. Le 6 septembre, je suis parti pour y aller travailler. Je gagnais 2 F 50 centimes par jour. J'ai versé 1 F 50 centimes à l'ordinaire. J'ai touché 40 centimes à la main. L'on m'a retenu 60 centimes à la masse (11). Enfin, en tout, je gagnais 8 sous par jour. Ce n'est pas grand chose. Donc, je suis parti pour aller au camp de Douera. Je suis parti le 13 septembre de Castiglione. Je suis arrivé au camp de Douera le même jour. Je me suis reposé le 14 et le 15 et j'ai commencé de travailler au camp le 16 du même mois à un franc par jour dont j'ai touché 10 centimes par jour après, à la fin du mois de décompte, et 60 centimes que l'on me retient pour la masse. Compte des journées au camp de Douera : commencé le 16 septembre dans ce mois, j'ai travaillé 9 journées, dans le mois (d') octobre 17 journées et demi, dans le mois de novembre 3 journées et puis après je suis été malade / tout

P21 ce mois-là jusqu'au mois de décembre. Le 15 de ce mois, j'ai commencé d'aller mieux. De là, il est venu un ordre de suspendre les travaux. Là j'ai resté jusqu'à la fin, au mois de janvier, sans rien faire au mois pour la fête du travail de la campagne. Là, nous étions obligés de faire la corvée du quartier tous les jours. Là, nous avions la promenade trois fois par semaine. Mais ce que nous avions de plus vilain, c'était les sous-officiers. On nous faisait comme les bergers quand ils gardent les moutons. Enfin, dans un mot, pour vous dire mieux que nous étions très mal dans ce camp à cause de notre

- lieutenant, le nommé Meunier de 8e léger. Enfin, là je languissais un peu trop pour mon compte. Je vous dirais que du moment que je croyais être là-bas pour longtemps, je reçus une lettre de mon beau-frère de Cette, que c'était le 13 février. Là, je suis été bien content. Le 14 à 9 heures du matin, il est rentré Monsieur Desforge pour nous faire voir le journal que c'était « Le Moniteur » (12). Là encore, j'ai vu mon nom dessus. Je suis été bien content quand j'ai vu ça. Le 15 du même mois, il est venu le secrétaire du gouverneur d'Alger nous dire que tous ceux qui nous étions sur « Le Moniteur », il nous fallait partir pour le 17. Tous on croyait tout ça des mensonges. Enfin, tout ça a été vrai. Nous sommes partis / le 16 du camp pour nous embarquer le 17 février. Nous sommes partis toute la pluie sur notre dos. Tout ça n'était rien. Ça nous faisait un peu de la peine pour quitter nos camarades mais enfin (nous étions) pressés plutôt de voir nos femmes et nos enfants plutôt que de rester avec nos camarades. Nous sommes mis en route pour Alger. Nous sommes arrivés plus tôt à un village qu'on appelle Deli Ibrahim pour dîner. De là, nous avons continué pour Alger. Nous y sommes arrivés. On nous a mis encore dans une prison qu'on appelle le Lazaret. Nous sommes été obligés de coucher sur la dure sans pouvoir dormir de toute la nuit. Le lendemain matin de suite à la pointe du jour, la cantinière, il est venu ouvrir la porte pour vendre du pain et des vivres pour faire la route sur mer. Voilà, quand tout ça a été tout préparé, il est venu le capitaine Nonge pour nous faire un très long discours et pour nous faire ses adieux. Au bout d'un moment après, il est venu Mas de St Thibéry qui est marié (à) Alger, pour venir me voir et puis après Bouralliou de Bessan en même temps pour venir me voir. De là, on est venu nous dire qu'il fallait partir pour aller nous embarquer. Nous autres, nous étions très bien contents d'aller voir ce navire qui nous devait porter en France. Nous voilà tous arrivés au pied de l'embarquement./
- P23 Sont venus avec des chaloupes pour prendre nos effets et pour nous prendre nous autres. Nous voilà arrivés sur le navire où là nous étions contents de nous mettre en route. Là encore, on nous a laissés de huit heures jusqu'à midi. Du moment qu'il a frappé midi, voilà que le commandant.....

(Archives privées : Papiers Jean Catala à Perpignan).

1. — Maison commune c'est-à-dire la Mairie.
2. — Cette tour, située près de l'Eglise, au centre du village, est la géôle municipale.
3. — Sous-entendu « à la fenêtre ».
4. — Nézignan-l'Evêque.
5. — Lieux d'aisance.
6. — Place publique.
7. — Aujourd'hui Place Pierre-Sémard.
8. — Vomissures.
9. — Les prisonniers sont alors détenus au Lazaret d'Alger (cf p. 18).
10. — 4 sétérées : 1 hectare.
11. — Bourse commune.
12. — Il s'agit du numéro daté du 4 février 1853.

Année de parution : 1981

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1981 n° 2



Jean SAGNES, Un village languedocien face au coup d'état de 1851 ;

Claire TORREILLES, Les mots de l'exil ;

R. HUARD, Structures du militantisme en Languedoc au XIXe siècle. Le Quarante-huitard Eugène Relin (1807-1878).

<http://www.etudesheraultaises.fr/>

